



Service de Prévision des Crues Vienne Charente Atlantique

Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC)

Approuvé par arrêté N° du

Table des matières

Préambule4
Sigles utilisés dans le présent document.....	5
Notice de présentation.....	6
Règlement.....	24
Article 1 - Intervention de l'État.....	24
Article 2 - Intervention des collectivités locales.....	24
2.1 - La Vienne en amont de Limoges.....	25
2.2 - La Boivre.....	25
2.3 - L'Antenne.....	25
2.4 - Besoins identifiés et dispositifs à étudier.....	26
Article 3 - Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.....	26
3.1 - Dispositifs de mesure.....	26
3.1.1 - Stations hydrométriques.....	26
3.1.1.1 - Centre de Poitiers.....	26
3.1.1.2 - Centre de La Rochelle.....	27
3.1.2 - Météo France.....	27
3.1.3 - Gestionnaires d'ouvrages.....	28
3.2 - Données et informations fournies par les autres services du ministère.....	28
3.2.1 - • Échanges avec le SCHAP I.....	28
3.2.2 - • Échanges avec les autres SPC.....	28
Article 4 - Dispositif d'information.....	29
4.1 - Descriptif général.....	29
4.1.1 - Contenu disponible et fréquences de mise à jour.....	29
4.1.2 - Niveaux de vigilance « crues ».....	29
4.1.3 - La vigilance météorologique et hydrologique.....	31
4.2 - Découpage en tronçons du périmètre surveillé.....	31
4.3 - Stations du dispositif de vigilance.....	31
4.4 - Conditions d'accès au dispositif.....	32

4.4.1 - Mise à disposition de l'information.....	32
4.4.2 - Diffusion de l'information.....	32
4.4.3 - Echanges en période de crues.....	32
4.4.4 - Outils spécifiques du SPC Vienne Charente Atlantique.....	33
Article 5 - Echancier d'entrée en vigueur.....	34
Annexes.....	35
Annexe n° 1 – Territoire de compétence et périmètre d'intervention.....	36
Annexe n° 2 – Tronçons surveillés par le SPC VCA.....	37
Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues.....	38
Annexe n° 4 – Liste des cours d'eau concernés par un dispositif complémentaire à celui de l'Etat.....	50
Annexe n° 5 – Stations hydrométriques affichées sur vigicrues.....	51
Annexe n° 6 – Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	52
Annexe n° 7 – Ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	53
Annexe n° 8 – Liste des tronçons de vigicrues.....	54
Annexe n° 9 – Tronçons.....	55
Annexe n° 10 – Fiches tronçons.....	80
Annexe n° 11 – Liste des stations pouvant faire l'objet de prévisions.....	114
Annexe n° 12 – Audiotel.....	116

Préambule

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a engagé la réforme de l'annonce des crues et a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de Services de Prévision des Crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC.

Elle s'est concrétisée de manière opérationnelle par la mise en oeuvre depuis 2006 de la vigilance « crues ». Cette procédure, dont l'objectif principal est d'améliorer d'une part l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise et d'autre part l'information du grand public, qualifie le risque hydrologique dans les 24 h à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance « crues » est organisée :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en oeuvre le SDPC concerné.

Le contenu de ces documents est défini par le décret n°2005-28 du 12 janvier 2005 relatif à l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues, pris en application des articles L.564-1, L.564-2, L.564-3 du code de l'environnement et par l'arrêté du 15 février 2005 relatif aux SDPC, aux RIC, et à la transmission de l'information correspondante.

Le SDPC du bassin Loire-Bretagne a été arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2012.

Le présent RIC met en oeuvre le SDPC Loire-Bretagne sur le territoire du SPC Vienne-Charente-Atlantique de la DREAL Poitou-Charentes en remplacement des précédents RIC des SPC Vienne-Thouet N° 2006-PC-93 du 24 juillet 2006 et Littoral Atlantique N° 06-3062 du 7 septembre 2006. Il est composé d'une notice, d'un règlement, et d'annexes.

Sigles utilisés dans le présent document

COZ	Centre Opérationnel de Zone
DDT (M)	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DGPR	Direction Générale de la Prévention des Risques
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
MEDDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
PHEC	Plus Hautes Eaux Connues
RDI	Référent Départemental Inondations
RIC	Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues
SCHAPI	Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations
SDPC	Schéma Directeur de Prévision des Crues
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civile
SIRDPC	Service interministériel régional de défense et de protection civile
SIRACEDPC	Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile
SPC	Service de Prévision des Crues
SPC VCA	Service de Prévision des Crues Vienne Charente Atlantique

Notice de présentation

Le SPC Vienne-Charente-Atlantique a la spécificité d'être à la fois sur le bassin Loire-Bretagne et sur la partie nord du bassin Adour-Garonne avec la Charente et la Seudre.

Il couvre ainsi les bassins de la Vienne, du Thouet, du Marais Poitevin situés dans le bassin Loire-Bretagne, ainsi que ceux de la Charente et de la Seudre situés sur la partie nord du bassin Adour-Garonne.

Toutefois, par souci d'homogénéité, l'ensemble des cours d'eaux surveillés par le SPC VCA ont été rattachés au SDPC du bassin Loire-Bretagne et bassins Charente et Seudre.

Il dispose de 2 centres, l'un situé à Poitiers, l'autre à La Rochelle (Voir carte **annexe n° 1** - Territoire de compétence et périmètre d'intervention).

Le bassin de la Vienne

La Vienne est un affluent de la Loire de 372 kilomètres de longueur qui prend sa source dans le massif central sur le plateau des Millevaches au pied du « Signal d'Audouze » à une altitude d'environ 860 mètres. Elle traverse successivement les départements de la Corrèze, la Haute-Vienne, la Charente et la Vienne pour se jeter dans la Loire à Candes-Saint-Martin dans le département de l'Indre-et-Loire. Orienté dans une direction sud-est / nord-ouest, le bassin de la Vienne englobe en tout ou partie huit départements, que sont la Corrèze, la Haute Vienne, la Vienne, la Creuse, la Charente, les Deux Sèvres, l'Indre et l'Indre et Loire, et se trouve à cheval sur trois régions qui sont le Limousin, le Poitou-Charentes et le Centre. Le bassin versant de la Vienne peut être divisé en deux sous unités de taille à peu près équivalente, la première où s'écoule la rivière Vienne et la seconde la rivière Creuse, dont la superficie de 9 750 km² est à rapporter aux 21 105 km² de l'ensemble. Sur ces deux cours d'eau principaux viennent se raccorder de nombreux affluents, dont les deux plus importants sont le Clain qui se jette dans la Vienne en amont de la ville de Châtelleraut et la Gartempe dont la confluence avec la Creuse se situe à la Roche Posay.

La géologie du bassin de la Vienne est très variée, mais quelques grands ensembles se dégagent néanmoins. Les zones amont de la Vienne, de la Creuse et de la Gartempe sont des terrains anciens composés de granites, schistes et gneiss, roches imperméables. En se rapprochant de la Loire les terrains sédimentaires argilo-sableux plus perméables du Jurassique dominant puis laissent la place à ceux du Crétacé qui sont composés pour majeure partie de calcaires. Les reliefs où la Vienne, la Creuse et la Gartempe prennent leur source sont modérément élevés. Les pentes des hauts bassins sont assez marquées et les vallées dans lesquelles s'écoulent les trois rivières, encaissées. En sortant des limites des départements de la Haute Vienne et de la Creuse, les vallées s'élargissent et l'écoulement devient celui de rivières de plaines. Le relief et la géologie conditionnent le mode

d'écoulement des eaux et de la formation des crues.

Le climat du bassin de la Vienne est plutôt contrasté, même si dans l'ensemble il peut être qualifié d'océanique. L'influence océanique est altérée par le relief, ce qui a pour conséquence de passer d'un climat de montagne à tendance océanique dans la partie supérieure du bassin à celui d'océanique « sec », au moins l'été, au niveau de la confluence avec la Loire. Les cumuls annuels sont répartis de manière très variable sur le bassin de la Vienne. Sur les contreforts du Massif Central et sur le plateau de Millevaches les précipitations peuvent dépasser 1500 mm/an. La pluviométrie diminue au fur et à mesure de la progression vers l'aval, pour n'atteindre finalement qu'une moyenne de 600 mm/an au niveau de la confluence avec la Loire. De la même manière, en un point donné, la pluviométrie peut connaître de fortes variations suivant les années. Le rapport des précipitations entre une année dite « sèche » et une année « humide » peut varier du simple au double. A titre d'exemple, la station de Poitiers-Biard montre que si les précipitations de l'année 1953 n'ont pas dépassé les 340 mm/an, celles de l'année 1927 ont en revanche atteint 1039 mm/an, la moyenne se situant autour de 680 à 700 mm/an. Les mois de novembre à janvier sont les plus pluvieux, même si la répartition au cours de l'année est relativement homogène. S'il arrive que certaines précipitations exceptionnelles, dues à des orages localisés, provoquent des crues, les précipitations moyennes sur 24 heures ne sont jamais très élevées, dépassant très rarement 50 mm/24h.

Le découpage en secteurs homogènes permet de délimiter les grandes zones de formation et de propagation des crues, qui permettent d'expliquer leur dynamique. Deux paramètres sont à prendre en compte pour expliquer le régime des crues sur le bassin de la Vienne, le régime des pluies, c'est-à-dire l'intensité des précipitations avec leur occurrence dans un laps de temps donné et l'état de sécheresse du sol. La combinaison de ces deux paramètres conditionne la formation et l'importance d'une crue. Les pluies qui ont été à l'origine des crues importantes sur le bassin peuvent être classées selon trois types :

En hiver

1. Une pluie continue, régulièrement répartie sur le bassin sur une durée d'au moins 24 heures
2. Une succession d'averses de quelques heures chacune et généralisées

En été

3. Des corps d'averses dépassant la dizaine d'heures chacun, qui se suivent et traversent le bassin de part en part

La région connaît des régimes de pluies différents selon les saisons et il en va de même pour l'état de sécheresse du sol. Le sol se sature en eau en hiver et s'assèche en été, au point qu'il forme une véritable éponge, notamment sur le plateau de Millevaches et sur le bassin du Clain. Il est alors capable d'absorber de grandes quantités de pluie sans qu'aucune réaction des rivières ne soit visible. Historiquement, les précipitations génératrices de crues

importantes, sur tout le bassin de la Vienne, ont été des événements météorologiques étendus, centrés sur la Corrèze et arrosant abondamment au nord le bassin de la Gartempe. Pour qu'une crue se forme, les sols doivent être au préalable saturés en eau, afin que la pluie puisse ruisseler. Une fois le sol saturé, que ce soit l'hiver ou l'été, les crues se forment et se propagent de la même manière. Dès lors, si les fortes pluies sont plus fréquentes en été, c'est en hiver que la plupart des crues importantes se forment. En effet, en été où le sol absorbe de grandes quantités d'eau, il faut non pas un mais plusieurs événements pluvieux importants pour qu'une crue apparaisse. En hiver, des précipitations peu importantes mais prolongées saturent progressivement le sol et les rivières débordent alors pour des quantités de précipitations bien moindres. Cela ne signifie pas pour autant que les crues exceptionnelles ne se produisent qu'en hiver. La probabilité qu'une crue d'importance moyenne se forme en hiver est plus grande, et la crue la plus importante de l'année est généralement située à cette période. Mais pour ce qui concerne les crues vraiment exceptionnelles, celles-ci peuvent avoir lieu aussi bien en hiver qu'en été. En hiver l'événement doit être intense en termes de cumuls horaires et donc rare pour la saison, alors qu'en été il est nécessaire que les événements pluvieux, qui pris isolément sont habituels pour des orages d'été, se succèdent sur quelques jours. Ainsi la crue la plus forte connue à l'aval de la confluence Vienne-Creuse s'est produite au mois de juillet 1792 et sur la Gartempe la crue de juillet 1927 est restée une des plus importantes connues. Les crues du Clain, où les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) se sont produites lors de la crue de décembre 1982, sont caractérisées par une montée lente et continue du niveau d'eau. Les impacts d'une crue sur cette rivière sont donc plus dus à la durée de submersion qu'au passage de l'onde de crue elle-même. La Boivre, affluent du Clain réagit de façon similaire et dans la traversée de Poitiers, une grande partie de la vallée a été remblayée et la Boivre canalisée, passant par endroit en souterrain sous les voies de la SNCF, des rues et des bâtiments. La récente crue de janvier 1995 combinée avec celle du Clain est resté mémorable avec entre autres l'arrêt du trafic SNCF de la liaison Paris-Bordeaux.

Le bassin de la Vienne est parsemé de nombreux ouvrages hydrauliques destinés principalement à la production d'électricité (voir **annexes n° 6 et 7**). Le barrage d'Eguzon, sur la Creuse en amont immédiat de la ville d'Argenton-sur-Creuse, est susceptible d'avoir un impact sur la partie aval de ce cours d'eau.

La Vienne limousine

Ce secteur peut être délimité comme correspondant approximativement à la zone d'altitude supérieure à 200 m et aux terrains métamorphiques. Il est caractérisé par un écoulement torrentiel et un réseau hydrographique dense. C'est dans ce secteur que se forment les crues.

La partie située en amont de Limoges comprend de nombreux affluents pouvant avoir un débit important et qui sont équipés pour la plupart de barrages EDF. Ces barrages ont une forte capacité de stockage, notamment celui de Vassivière sur la Maulde qui par système de

dérivation reçoit de l'eau venant d'autres bassins versants. La majorité des crues fait suite à de longs épisodes pluvieux. La partie en aval de Limoges est fortement influencée par la Briance, affluent situé en amont d'Aixe-sur-Vienne. Lors de fortes précipitations, cet affluent peut amener plus de débit que la Vienne amont et ainsi créer une crue à lui seul. Ainsi, il arrive fréquemment que la Vienne soit en crue à partir de cette confluence sans qu'elle le soit en amont. La montée des eaux sur la Vienne limousine peut être rapide lors de fortes précipitations. A partir d'Aixe-sur-Vienne, la crue se déroule par propagation sur l'ensemble du tronçon, les affluents (Gorre, Goire, Issoire, ...) ne prenant qu'une modeste part à la crue.

Le linéaire situé en amont de Limoges ne bénéficie pas d'une vigilance de crue de la part du SPC Vienne-Charente-Atlantique. La commune de Saint-Léonard-de-Noblat située en aval immédiat des confluences avec la Maulde et la Combade est la plus impactée, mais tout en restant limitée à quelques bâtiments inondés et routes coupées et elle fait l'objet d'une convention locale entre le SPC, la ville de Saint-Léonard-de-Noblat et la Préfecture de la Haute Vienne. Le linéaire de la Vienne bénéficiant d'une annonce de crue est plutôt faiblement urbanisé. Les enjeux se concentrent alors sur quelques communes. Tout d'abord en Haute-Vienne, Limoges pour une crue vraiment exceptionnelle et Aixe-sur-Vienne du fait de la confluence entre la Vienne et la Briance aux réactions rapides, sont les deux enjeux principaux auxquelles il faut ajouter la commune de Saillat-sur-Vienne. Les villes suivantes, touchées de manière significative par les crues, sont Chabanais, Exideuil-sur-Vienne et Confolens en Charente. Chacune de ces communes peut avoir son centre-ville inondé ainsi que les accès à différents ponts coupés. Pour une crue exceptionnelle, les courants peuvent être dangereux en lit majeur, notamment à Chabanais.

La crue de référence est celle du 29 mars 1913 où l'on a atteint 4,12 m à Aixe-sur-vienne. Il faut également noter que des archives font référence à une crue d'octobre 1896 où la Vienne aurait atteint 4,60 m.

La Vienne médiane

Ce tronçon correspond à la zone d'altitude inférieure à 200m et est délimité à l'amont par l'apparition des terrains sédimentaires. Sa limite aval est la confluence des rivières Vienne et Clain. La pente moyenne est moindre que sur le secteur amont. Sur ce secteur les crues se propagent sans véritable transformation et l'écoulement est ralenti pour arriver à celui de rivières de plaines.

Dans le département de la Vienne, les enjeux les plus forts se situent à Civaux, Valdivienne et Chauvigny.

Les crues de référence sont celles du 31 mars 1913 où l'on a atteint 5,70 m à Chauvigny et du 9 décembre 1944 (5,60 m à Lussac les Châteaux).

La Vienne - Bec des Deux Eaux

La partie Vienne - Bec des Deux Eaux recevant les eaux du Clain peut être influencée par celui-ci lorsqu'il y a concomitance de crues. Le Clain ne peut à lui seul déclencher une crue sur la Vienne. Toutefois, une crue du Clain conjuguée avec un haut niveau sur la Vienne médiane, sans que celle-ci soit en vigilance jaune, peut entraîner une crue sur ce tronçon.

La ville de Châtellerault peut connaître des dommages significatifs en cas de crue conséquente. La crue de référence y est celle du 31 mars 1913 où la Vienne a atteint 6,35 m à Châtellerault. Plus récemment, celle du 7 janvier 1994 a été de 6,09 m. Il faut également noter que des archives font référence à une crue de février 1698 où la Vienne aurait atteint 6,77 m.

La Vienne tourangelle

Ce secteur où l'écoulement est du même type que dans le secteur médian est caractérisé par des pentes très faibles. Il constitue l'exutoire du bassin de la Vienne, et correspond à la partie du bassin versant de la Vienne située sur les terrains du bassin parisien. Dans ce secteur le laminage des grandes crues est important du fait de l'étendue du lit majeur et des champs d'expansion des crues.

La Vienne reçoit les eaux de la Creuse par propagation. Celle-ci peut engendrer une crue de la Vienne à elle seule. La concomitance d'une crue sur la partie amont de la Vienne et de la Creuse apporte en général de fortes crues sur cette partie aval de la Vienne. Toutefois, un fort niveau de la Vienne - Bec des Deux Eaux et de la Creuse, sans que celles-ci soient en vigilance jaune, peut entraîner une crue sur ce secteur aval.

A l'aval, après la confluence avec la Creuse dans le département d'Indre et Loire, la configuration du lit majeur et la propension au laminage des crues limite les hauteurs atteintes par les inondations. Les secteurs véritablement concernés sont l'Île Bouchard et Chinon, Nouâtre étant inondée de façon importante uniquement pour des crues rares. Il convient de noter qu'en dehors de ces communes plus « vulnérables » à des crues moyennes, en cas de crue exceptionnelle de l'ordre de la crue centennale, pour de nombreuses autres communes, le nombre d'habitants touchés par les inondations dépasse chaque fois la centaine.

La Loire en crue peut avoir une influence sur les crues de la Vienne à Chinon.

Le 5 mars 1923, la Vienne a atteint 6,20 m à Chinon. Il faut également noter que des archives font référence à une crue de 1740 où la Vienne aurait atteint 6,94 m.

Le Clain

Cette rivière ne prend pas sa source au pied des contreforts du Massif Central mais dans le nord de la Charente, et les crues s'y forment par saturation et décharge des nappes souterraines autant que par ruissellement. Les crues du Clain sont « indépendantes » de celles des rivières Vienne, Creuse ou Gartempe.

Les crues du Clain sont caractérisées par une montée lente et continue du niveau d'eau. Les impacts d'une crue sur cette rivière sont donc plus dus à la durée de submersion qu'au passage de l'onde de crue elle-même. Sur sol humide, il faut attendre environ 36 heures pour avoir une réaction des cours d'eau sur l'amont du bassin. La forte capacité de rétention des nappes de surface lorsque le sol est sec fait que les crues en été sont relativement rares.

C'est le cours d'eau le plus urbanisé du bassin de la Vienne. La ville de Poitiers est la plus peuplée, et présente des enjeux majeurs. Elle est d'ailleurs recensée dans le Schéma Directeur en tant que ville où les dommages suite à une crue importante seront significatifs. Les communes situées à l'amont de Poitiers, comme Vivonne, Ligugé, Smarves ou Saint Benoît, ou à l'aval comme Chasseneuil-du-Poitou ou Jaunay-Clan, sont également situées en partie dans le champ d'expansion de la crue et elles sont donc très fortement perturbées en cas de crue. Son affluent la Boivre, faisant l'objet d'une convention locale entre le SPC, la ville de Poitiers et la SNCF, a pour enjeu majeur la gare SNCF avec l'arrêt du trafic à un « nœud ferroviaire » constitué par les liaisons Paris-Bordeaux, La Rochelle et Limoges.

Les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) à Poitiers se sont produites lors de la crue du 21 décembre 1982 avec 5,60 m.

La Creuse amont

La partie amont allant du plateau des Millevaches au barrage d'Eguzon, avec notamment le secteur d'Aubusson, correspond à des vallées fortement encaissées ponctuées de coteaux resserrés. Les nombreux barrages qui parsèment son cours n'en modifient pas le régime en temps de crue.

Elle est alimentée par de nombreux affluents, dont notamment La Rozeille situé en amont immédiat de la ville d'Aubusson et ayant un régime similaire à la Creuse.

La situation très en amont du bassin fait que les crues peuvent être très rapides, voire brutales dès lors que les sols sont saturés. La ville d'Aubusson est la plus fortement impactée.

La crue dévastatrice du 3 octobre 1960, avec 4,75 m au niveau de l'hôtel de France d'Aubusson, reste l'épisode récent le plus marquant.

La Creuse médiane

Pour la partie en aval du barrage d'Eguzon jusqu'à la confluence avec la Gartempe, la prévision de crue est basée sur le débit entrant et sortant du barrage d'Eguzon. La Creuse, excepté l'aval immédiat du barrage jusqu'à Argenton-sur-Creuse, s'écoule alors dans une plaine aux dénivellations relativement faibles, avec des apports latéraux réduits par rapport au débit du cours d'eau principal. A noter tout de même la Gargillesse et la Bouzanne qui peuvent apporter une part significative au débit de la Creuse respectivement à l'amont d'Argenton sur Creuse et de Saint-Gaultier.

En aval du barrage d'Eguzon, deux villes à enjeux sont à signaler particulièrement sur cette rivière, les villes d'Argenton-sur-Creuse et du Blanc, où les populations directement touchées par les inondations sont concentrées. La proximité de la ville d'Argenton-sur-Creuse avec le groupe de barrages d'Éguzon accentue l'impact des manœuvres de l'ouvrage du fait des temps de propagation entre le barrage et la ville qui n'excèdent pas deux heures en moyenne. Pour des crues habituelles, de l'ordre de 250-300 m³/s en sortie d'Éguzon, le nombre de routes coupées et d'habitations inondées est encore peu important, la crue n'ayant un impact notable sur les communes avalées qu'à partir du moment où à la sortie d'Éguzon le débit est de 350-400 m³/s. En dehors du risque présenté par le barrage en lui-même, les enjeux menacés sont donc principalement les habitations des deux villes signalées, avec les voies de communications rapidement coupées lors des crues.

Outre la crue de référence des PHEC du 4 octobre 1960 avec ses 6,95 m, une crue significative est celle du 28 mai 2008 où l'on a atteint 4,68 m à Argenton-sur-Creuse en 8 heures avec, à un moment donné, un gradient de montée de 0,75 m à l'heure.

La Creuse - Bec des Deux Eaux

La dernière partie du cours d'eau allant de la confluence avec la Gartempe à la confluence avec la Vienne s'écoule dans une plaine aux dénivellations relativement faibles et elle est fortement influencée par la Gartempe et son affluent l'Anglin qui jouent un rôle non négligeable dans les crues de cette partie aval de la Creuse.

La ville la plus impactée est Descartes, où les populations directement touchées par les inondations sont concentrées.

Contrairement à Argenton-sur-Creuse, la plus forte crue connue à Descartes est celle du 26 avril 1926 avec 7,70 m. Il faut également noter que des archives font référence à une crue du 29 octobre 1896 où la Creuse aurait atteint ici 8,60 m à Leugny.

La Gartempe

La Gartempe, affluent de la Creuse, est une rivière dont l'onde de crue se propage très rapidement et où la montée des eaux peut se faire sur une dizaine d'heures dans la partie qui remonte vers le nord et entre dans une vallée étroite. Son affluent « L'Anglin », répondant de façon similaire à la Gartempe, peut doubler son débit sur la partie aval de la confluence.

L'enjeu majeur sur ce tronçon est la ville de Montmorillon, où la vitesse de montée des eaux et les hauteurs atteintes en une dizaine d'heures ne laissent que peu de temps aux habitants et aux différents services de secours pour réagir. L'agglomération de Saint-Savin/Saint-Germain est également notablement impactée.

Proche de la crue historique du 10 juillet 1927 (PHEC) avec 5,15 m à Montmorillon, la crue du 6 janvier 1982 a impacté fortement la ville de Montmorillon avec ses 4,95 m, ainsi que les communes situées en aval.

Le bassin du Thouet

Le Thouet est un affluent de la Loire de 154 kilomètres de longueur qui prend sa source en limite du massif armoricain sur la commune du Beugnon située dans le département des Deux-Sèvres à une altitude d'environ 223 mètres et traverse successivement les départements des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire pour se jeter dans la Loire à Saumur dans le département du Maine-et-Loire.

Il est orienté vers l'est jusqu'à Parthenay, puis vers le nord-est jusqu'à sa confluence avec la Loire. Le bassin du Thouet s'étend principalement sur les départements des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire et en partie sur la Vienne. Les principaux affluents du Thouet sont le Cébron et le Thouaret en rive gauche dans sa partie amont, ainsi que l'Argenton en rive gauche et le canal de la Dive en rive droite dans sa partie aval.

La partie ouest du bassin, imperméable, voit l'existence de nombreuses sources et de lacs, l'eau circulant dans les alluvions, les fissures et altérations de la roche, qui ne constituent pas de grandes ressources souterraines. Cette partie du bassin contribue très fortement aux crues, les phénomènes de crue et de décrue y sont rapides et intenses. La partie située à l'est est quant à elle constituée d'un système de nappes complexe, formant réservoir, et ne contribuant que faiblement aux phénomènes de crues, les nappes tempérant le ruissellement de surface.

La géologie et la topographie du bassin versant du Thouet sont analogues à celles du bassin versant de la Vienne. Le cours supérieur du bassin est composé d'un socle ancien de schistes et de granits, qui laisse la place après la confluence avec le Cébron à du calcaire puis à des sables et de la craie après la ville de Thouars. Le bassin du Thouet est situé à la limite du Massif Armoricain à l'ouest et du bassin parisien au nord-est. L'ouest est donc composé de vallées étroites et marquées, en rupture avec la partie est, où se présente une

plaine sédimentaire qui remonte vers le nord-est et qui rejoint la vallée de la Loire. En limite de ces deux formations s'écoule le Thouet. De la même manière que pour le bassin de la Vienne, le relief et la géologie jouent un rôle très important dans le climat et dans l'écoulement des eaux.

La similitude avec le bassin de la Vienne existe aussi au niveau de la pluviométrie. Les précipitations sont en moyenne de l'ordre de 1200 mm/an à sa source, et elles diminuent en même temps que l'altitude pour ne plus atteindre que 550 mm/an à la confluence avec la Loire. Les pluies sont pareillement d'origine orographique, c'est-à-dire qu'elles proviennent de la rencontre des masses d'air chaud et humide, venant ici de l'Atlantique avec les hauteurs de Gâtine, où se forment alors les précipitations. Si à l'ouest les pluies sont concentrées sur une période de novembre à janvier, à l'est le maximum de précipitation se retrouve généralement au mois de mai, alors que les masses d'air du sud de la France remontent, provoquant des orages. Le minimum de précipitation a lieu généralement sur les mois de juillet-août.

Les crues sont la combinaison de deux facteurs, les précipitations et la saturation des sols. Cependant la configuration géologique, avec un socle rocheux cristallin qui couvre une partie importante du bassin, fait que la rivière réagit de façon rapide à des quantités de pluie moindres que celles qui déclenchent une crue importante sur le bassin de la Vienne. Dès que le sol est saturé, en particulier en période hivernale, une pluie de 25mm / 24h sur la partie ouest du bassin versant suffit à déclencher une crue, chacun des affluents apportant une contribution significative au débit de cette crue. Néanmoins il arrive qu'une configuration particulière des averses aggrave la situation. Elle a lieu quand l'épisode pluvieux « remonte » le cours de la rivière, alimentant tour à tour chacun des affluents du Thouet et rendant leur crue concomitante avec celle du cours d'eau principal.

Le barrage du Cébron sur l'affluent du même nom ayant sa confluence au niveau de Saint-Loup-Lamairé est susceptible d'avoir un impact sur le Thouet, notamment sur la ville de Saint-Loup-Lamairé (voir **annexes n° 6 et 7**).

Le Thouet amont

La configuration géologique, avec un socle rocheux cristallin qui couvre une partie importante de l'amont du bassin, fait que la rivière réagit de façon rapide à des quantités de pluie moindres. Dès que le sol est saturé, en particulier en période hivernale, Une particularité du Thouet amont est d'avoir en rive gauche des affluents importants que sont le Cébron et le Thouaret qui réagissent eux aussi rapidement et ont un rôle non négligeable sur les crues du Thouet. De ce fait, d'autres communes situés sur ces affluents, non couvertes par le périmètre de la prévision des crues, se retrouvent aussi inondées lors des événements exceptionnels.

Le long du Thouet amont, il n'y a le plus souvent que quelques habitations par commune qui soient concernées par les débordements de la rivière principale. Font exception Parthenay,

Saint-Loup-Lamairé et à l'aval immédiat Thouars dans le département des Deux Sèvres qui sont les principales communes à enjeux.

Le 5 janvier 1961, le Thouet a atteint 5,28 m à Saint-Loup-Lamairé. Plus récemment, la cote de 3,88 m a été atteinte le 5 janvier 2001.

Le Thouet aval

Dans cette partie, le sol est constitué d'un système de nappes complexe, formant réservoir, et ne contribuant que faiblement aux phénomènes de crues, les nappes tempérant le ruissellement de surface. C'est donc la partie amont du bassin qui contribue principalement à une crue et il est fréquent qu'une crue constatée à l'amont ne se ressente que faiblement sur cette partie aval. Plus rarement, lorsque l'Argenton, son principal affluent sur ce secteur prenant sa source plus à l'ouest, est fortement arrosé, il peut arriver que seul ce secteur aval soit en crue, celle-ci restant toutefois limitée.

En Maine et Loire, Montreuil Bellay et Saint-Just-sur-Dive, puis Saumur, où la remontée des crues de la Loire dans le lit du Thouet peut engendrer d'importantes inondations, sont les principales communes à enjeux.

Les plus hautes eaux connues sont celles de la crue du 9 avril 1983 où le Thouet a atteint 5,86 m à l'échelle du pont de Chacé, à l'amont immédiat de la ville de Saumur.

Le Marais Poitevin

La baie de l'Aiguillon est l'exutoire commun de trois bassins versants : la Sèvre Niortaise, la Vendée et le Lay qui constituent le bassin versant du marais Poitevin d'une superficie de 6 354 Km². Il s'étend sur les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vendée et, de façon marginale, de la Vienne.

On y distingue 3 types d'espace :

- le Marais mouillé, appelé également Venise Verte, occupe environ 30 000 ha. C'est une zone tampon qui est soumise aux fluctuations hydrauliques du bassin versant. Ce territoire bénéficie par ailleurs d'une attractivité touristique importante, du fait de paysages renommés.
- le Marais desséché représente 70 000 ha qui ont été gagnés progressivement sur la mer au cours des siècles passés, pour être mis en valeur.
- les plaines périphériques dont les eaux de surface et les eaux souterraines viennent alimenter le Marais.

Le Lay

Le Grand Lay prend sa source sur la commune de Saint-Pierre-du-Chemin, à une altitude de 190m. Après un parcours d'environ 60 km, il se joint au Petit Lay pour former le Lay. La surface du bassin versant à l'amont de la confluence avec le Petit Lay est de 425 km².

Deux retenues existent sur le sous-bassin du Grand Lay : Rochereau (127 ha) et 5.1 Mm³ et l'Angle Guignard (55 ha) pour 1.8 Mm³. Le Grand Lay a un cours sinueux (méandres) et serpente au milieu des prairies naturelles au fond d'une vallée faiblement encaissée. Dans la partie amont, il traverse un couvert végétal important puis ses rives sont moins encombrées à partir de la Meilleraie-Tillay.

Le Petit Lay prend sa source à Saint-Michel-Mont-Mercure, à une altitude de 200 m. Son bassin versant a une surface de 341 km². Sur la Vouraie, affluent rive droite du Petit Lay, une retenue (barrage de la Sillonnière de 5.45 Mm³) a été construite en 1998 dans un bassin versant essentiellement agricole. Le Petit Lay et le Grand Lay forment le Lay, au niveau de l'Assemblée des Deux Lays, qui après un parcours de 80 km se jette dans l'Océan Atlantique dans la Baie de l'Aiguillon. Le Lay entre la confluence des deux Lays et Mareuil couvre un bassin versant de 70 km².

Le Lay est constitué de milieux naturels et agricoles. Les enjeux économiques et humains concernent un nombre limité de communes (Mareuil, Mouchamps, Sainte-Cécile) ou sont plus diffus le long du petit Lay.

Le principal ouvrage hydraulique susceptible d'avoir un impact sur les crues est le barrage de Rochereau.

Le régime d'écoulement est également influencé par les autres barrages du bassin versant (La Vouraie, Le Marillet et Angle Guignard)

La Sèvre Niortaise et la Vendée

La Sèvre Niortaise prend sa source à Sepvret, au Nord-Est du plateau de Melle, à une altitude supérieure à 150m. Son cours constitue l'« artère centrale » du marais Poitevin, sur 150 km de parcours jusqu'à l'estuaire dans la Baie de l'Aiguillon.

La pente est plus élevée de sa source jusqu'au bourg de la Mothe-Saint-Heray puis, jusqu'à Niort, son profil s'adoucit. La Sèvre entre ensuite dans son marais mouillé, zone inondable, constitué de différents biefs dont la pente est très faible. Plus éloignés du lit mineur, les marais desséchés sont protégés par des digues et de nombreux canaux de drainage. Cependant, le marais desséché reste soumis au risque d'inondation, notamment par l'effet conjugué de la marée, des surcotes marines et des crues de la Sèvre.

La Vendée prend sa source dans le département des Deux-Sèvres. Elle parcourt environ 70 km de sa source jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Niortaise. Elle s'écoule à travers une

zone de bocage vallonnée et son régime d'écoulement est influencé par les barrages.

Les crues les plus importantes du bassin amont de la Sèvre Niortaise ont été celles de janvier 1936, décembre 1982 et janvier 1995. Les débits de crues de la Sèvre Niortaise, à Niort, sont les suivants :

- Période de retour 10 ans : environ 200 m³/s
- Période de retour 100 ans : environ 450 m³/s

A l'exutoire, le débit de crue de retour 5 ans est d'environ 200 m³/s .

Les enjeux humains sur le bassin de la Sèvre Niortaise concernent particulièrement quelques communes significatives (La Crèche, Saint-Maixent-l'École, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Coulon, Magné, Sansais, Marans, l'Île d'Elle).

Sur la Vendée, un pôle concentre les populations : Fontenay-le-Comte. L'enjeu principal s'articule autour du risque de rupture du barrage de Mervent (d'un volume de 8.3 hm³) et fait l'objet d'un plan de secours spécialisé qui concernerait 3500 personnes en cas d'évacuation. La commune de Chaix est également une commune à enjeux concernée par ce risque.

Les débits sortants du barrage de Mervent ont un impact relativement limité sur les crues de la partie aval du bassin de la Sèvre Niortaise.

Les bassins de la Charente et de la Seudre

Ces bassins sont touchés par des perturbations océaniques. Les crues d'origine fluviale sont à propagation lente. La difficulté vient de l'influence maritime présente à l'aval de tous ces bassins. En particulier, les phénomènes de remontée de la surcote maritime dans les estuaires nécessitent l'utilisation d'un réseau et d'une modélisation spécifiques.

La Charente prend sa source à Chéronnac (alt. 310 m), dans le département de la Haute Vienne. Jusqu'à l'embouchure à l'Océan Atlantique, elle draine un bassin versant d'environ 10 000 km² sur 6 départements (Charente, Charente-maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne et Dordogne). La Charente, dont la topographie du lit est peu heurtée, s'étire sur 374 km avec de faibles variations d'altitude d'amont en aval. La pente du lit décroît rapidement d'amont en aval pour devenir très plate en zone estuarienne. Le bassin versant est de forme légèrement étirée d'ouest en est. Les crues de la Charente et de ses affluents résultent d'épisodes pluvieux océaniques dont la répartition spatiale est généralement homogène sur le bassin. Le régime de crues et de décrues est plutôt lent (plusieurs jours à plusieurs semaines) et saisonnier (novembre à avril). En été, l'ensemble du bassin connaît des étiages importants. La Charente amont (de la source à Angoulême) est de forme ramassée qui favorise l'émergence d'une onde de crue par convergence de la Charente, du Bandiat et de la Tardoire. La réponse du bassin versant de la Tardoire est à cet égard plus rapide que celle des bassins versant des autres affluents de la Charente.

Le Karst, à l'extrême sud-est, absorbe une partie des ruissellements et contribue notamment au régime d'étiage de la Tardoire. Cependant, les eaux qui se perdent dans le Karst ressurgissent dans la Touvre, principale source de la Charente en été.

La Charente moyenne (d'Angoulême à Saintes), au relief peu marqué, draine les eaux des affluents aval que sont l'Antenne, le Né, et la Seugne. Leurs bassins totalisent plus de 25 % de la superficie de tout le bassin versant de la Charente. Ces affluents se rejoignent tous trois en amont du secteur de Saintes ; leur régime et la superposition de leurs crues jouent un rôle important sur les niveaux d'eaux à Saintes. Comme la Tardoire, le bassin de la Seugne a une réponse courte, inférieure à la journée entre Pons et Jonzac.

La contribution de la Boutonne se fait sentir pratiquement à l'embouchure de l'estuaire, en zone d'influence de marée. A l'ouest, le littoral et les marais ont une topographie très plate. La Charente aval est directement concernée par l'influence de la marée (2 fois par jour) : l'amplitude du marnage est variable en fonction du coefficient de marée. En fait, la hauteur d'eau varie aussi en fonction des conditions météorologiques (pression atmosphérique, champs de vent, etc). Selon que ces facteurs amènent une diminution ou une augmentation de la hauteur d'eau par rapport à la marée, on parle de décote ou de surcote. Les surcotes constituent un facteur aggravant par la submersion marine et, pour les inondations en amont de l'estuaire de la Charente, par le blocage des écoulements d'eau douce.

Les crues de référence à Saintes sont celles de 1982 et 1994.

La Seudre est une rivière côtière indépendante qui prend sa source à Saint-Genis de Saintonge. Elle s'écoule sur environ 40 km selon un axe parallèle à la Gironde et se jette dans l'Océan Atlantique. Elle est reliée à la Charente par un canal qui constitue un « système prisonnier » entre les vannages de Marennes et Biard.

Le bassin versant drainé, y compris au niveau de l'estuaire, est de l'ordre de 700 km². Compte tenu de son relief peu marqué, de sa faible dimension et de sa localisation côtière, il est peu enclin à recevoir des pluies abondantes en tête de bassin. De plus, une partie des eaux de la Seudre s'écoule de façon souterraine vers l'estuaire de la Gironde où l'on note la présence de résurgences. Ce bassin versant réagit donc moins vivement aux épisodes pluviométriques de la façade océanique que d'autres bassins littoraux comme le ferait par exemple celui de la Charente. Par contre, l'estuaire est particulièrement sensible aux événements littoraux conduisant à des submersions marines par surcotes associées aux événements météorologiques importants.

Sur la Seudre, le recul des données est de l'ordre de 30 ans et les crues historiques à Saujon, en 1982 et 1994, n'étaient pas de valeur centennale.

Le Bandiat

Le Bandiat prend sa source sur la commune de Marval, dans le département de la Haute-Vienne, au niveau de « l'étang de Ballerand » à une altitude de 271 m. De nombreuses sources et petits ruisseaux viennent grossir ses eaux. Sa longueur est de 83 km de la source jusqu'à la confluence avec la Tardoire. La superficie du bassin versant est de 558 km².

Il traverse en amont le socle cristallin des contreforts du Massif Central, terrains à fort ruissellement où l'écoulement peut s'effectuer en régime torrentiel. A partir de Saint-Germain-de-Montbron, le Bandiat traverse des gouffres qui conduisent à son assèchement, plusieurs mois par an. Le réseau karstique (karst de la Rochefoucauld) qui reçoit ces pertes alimente les résurgences de la Lèche et de la Touvre.

Parmi les crues les plus importantes du Bandiat on trouve, comme pour la Charente, les crues de décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000. Toutefois, la crue la plus importante répertoriée est celle de décembre 1944. D'autre part, de nombreuses crues printanières (avril 1922, avril 1926, mars 1927, mars 1962, mars 1979, mai 1981, avril 1986, mai 1999) ont atteint des niveaux proches de ceux de ces crues historiques.

La commune la plus importante est Chazelles (1 400 hab.).

La Tardoire

La Tardoire prend sa source sur la commune de Chalus, dans le département de la Haute-Vienne, au lieu-dit « la Vergnole » à une altitude de 425 m. De nombreuses sources et petits ruisseaux viennent grossir ses eaux. Sa longueur est de 120 km de la source jusqu'à la confluence avec la Bonnière. La superficie du bassin versant est de 1460 km².

La Tardoire traverse en amont le socle cristallin des contreforts du Massif Central, terrains à fort ruissellement où l'écoulement peut s'effectuer en régime torrentiel dans des gorges profondes et étroites. En aval de la commune de Rivières, elle s'écoule dans une vallée plus large, sur les formations sédimentaires karstiques de la Rochefoucauld. Dans ces terrains fortement fissurés, qui peuvent absorber des débits d'étiage, la Tardoire est très souvent tarie en été. Le pouvoir « écrêteur de crues » de ce système karstique est très important. Le volume provenant des différents affluents de la Charente et dérivé vers le karst a été estimé entre 150 et 175 millions de m³. Les débits absorbés pourraient dépasser les 150 m³/s au plus fort de la crue.

Parmi les crues les plus importantes, on peut noter les crues printanières de mars 1923 et de mars 1962, ainsi que la crue de décembre 1944. Ces crues sont, sur la Tardoire, bien supérieures aux crues de 1982 et 1994 qui sont les références sur le reste du bassin de la Charente.

Les communes les plus importantes sont La Rochefoucauld (3 400 hab.), Montbron (2 200 hab.) et Rivières (1 700 hab.).

La Charente source (à l'amont de Mansle)

La Charente prend sa source à Chéronnac, en Haute-Vienne, à une altitude de 310 m. Sur ce secteur amont, la Charente a une longueur de 128 km pour une pente voisine de 2 m/km. Elle traverse les départements de la Charente et de la Vienne avant de retourner en Charente.

Elle s'écoule sur un massif cristallin, relativement imperméable, ce qui favorise les ruissellements. C'est sur cette partie de la Charente que les crues sont les plus rapides ; elles ne durent que deux ou trois jours en général.

Les crues les plus importantes enregistrées ont été celles de décembre 1982 et de janvier 1994, qui ont fait suite à de très longues périodes excédentaires en pluviométrie. Toutefois, il semblerait que la crue de décembre 1944 ait été plus forte que ces deux crues plus récentes.

La commune de Civray (2 600 hab.) est particulièrement vulnérable (lieux habités, maison de retraite, bâtiments publics).

Les ouvrages hydrauliques les plus importants sont les barrages de Lavaud et de Mas Chaban. Ils n'ont pas d'incidence significative sur les crues.

La Charente amont et Moyenne (de Mansle à Cognac)

Ce secteur d'une longueur de 125 km est caractérisé par une pente faible de 40 cm/km. La Charente à l'amont d'Angoulême est de forme ramassée qui favorise l'émergence d'une onde de crue par convergence de la Charente, du Bandiat et de la Tardoire. La réponse du bassin versant de la Tardoire est à cet égard plus rapide que celle des bassins versant des autres affluents de la Charente. La Charente reçoit ensuite les eaux de l'Aume en rive droite avec un débit pouvant atteindre 100 m³/s (crue de 1982) à Ambérac, puis celles de la Touvre en rive gauche à l'amont immédiat d'Angoulême.

La Touvre est une rivière remarquable, principalement alimentée par une résurgence (la deuxième de France en débit) d'eaux souterraines dérivées des cours du Bandiat et de la Tardoire et ayant transité par les reliefs karstiques. Elle constitue en été le principal soutien d'étiage de la Charente, avec un débit moyen d'étiage de 7m³/s. A cet égard, les variations de débit entre été et hiver sont relativement faibles par rapport aux autres rivières du bassin. Le débit maximal enregistré sur la Touvre est de 41 m³/s (crue de 1982).

Entre Angoulême et Cognac, la Charente ne reçoit pas d'affluent important.

La crue printanière de 1962 a été la plus importante enregistrée à Mansle (influence directe de la Tardoire). Les crues les plus importantes de la Charente moyenne ont été celles de décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000. Plus éloignée, la crue de 1904 a été par endroit parfois plus forte que celle de 1982.

L'occupation humaine dans la vallée est très importante. Les communes d'Angoulême

(43 200 hab.) et de Cognac (19 500 hab.) sont exposées au risque d'inondation.

Cette partie de la Charente concerne de nombreuses communes de plus de 1 500 habitants : Saint-Yrieix-sur-Charente (6 400 hab.), Gond-Pontouvre (6 000 hab.), Jarnac (4 700 hab.), Rouillet-Saint-Estephe (3 500 hab.), Chateaubernard (3 500 hab.), Chateauneuf-sur-Charente (3 400 hab.), Saint-Michel (3 000 hab.), Fleac (2 900 hab.), Nersac (2 400 hab.) Gensac-la-Pallue (1 600 hab.), Vars (1 600 hab.), Mansle (1 600 hab.).

La Charente aval et Estuaire (en Charente-maritime)

La Charente aval, au relief peu marqué, draine les eaux de l'Antenne, du Né et de la Seugne. Ces affluents se rejoignent tous trois en amont du secteur de Saintes ; leur régime et la superposition de leurs crues jouent un rôle important sur les niveaux d'eaux à Saintes.

Ce secteur avec une très faible pente, d'environ 6 cm/km, et de forts apports latéraux est soumis à l'influence de la marée. La présence d'une écluse à Chaniers, en amont de Saintes, marque la limite d'influence de la marée (soit à 60 km environ de l'estuaire). A l'aval de Saintes, la Charente reçoit les eaux de la Boutonne, son principal affluent. Le dénivelé jusqu'à la mer est très faible, de l'ordre de un mètre. La totalité des prairies humides et des terrains bas ont une cote inférieure au niveau de marée pour des coefficients supérieurs à 80.

Les crues les plus importantes de la Charente aval ont été celles de décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000.

De nombreuses zones habitées sont inondables. La commune de Saintes (25 600 hab.) est particulièrement exposée. Les autres communes importantes sont Rochefort (25 700 hab.), Tonnay-Charente (7 800 hab.), Chaniers (3 200 hab.), Saint-Savinien (2 400 hab.) et Fondcouverte (1 900 hab.).

La pression foncière est importante dans les communes du littoral. Les enjeux économiques sont notamment liés au bon fonctionnement des ports de Rochefort (3^{ème} port de France pour le bois) et Tonnay-Charente. Enfin, l'ostréiculture en aval est sensible à la fois au risque de submersion et à celui d'inondation, soit en raison des risques de destruction des infrastructures, soit à cause des effets néfastes des variations brusques de salinité et de turbidité de l'eau sur la production.

La Boutonne

La Boutonne prend sa source sur la commune de Chef-Boutonne, dans le département des Deux-Sèvres, à une altitude d'environ 90 m, et se jette dans la Charente au terme d'un parcours de 94 km. La superficie du bassin versant est de 1320 km².

Sur sa partie amont, la Boutonne doit emprunter un couloir étroit et plat entaillé dans une marche boisée ; sa section peut accueillir des débits de 15 à 20 m³/s. A l'aval du plateau

boisé, les pentes faibles et les vallées plus larges créent des régimes lents avec des arrivées d'eau échelonnées dans la Boutonne. Le lit de la Boutonne est perméable, et la relation entre la rivière et la nappe s'inverse selon les saisons. A partir de Tonnay-Boutonne, le lit majeur s'agrandit nettement. La Boutonne alimente quelque peu en eau douce le bassin ostréicole de Marennes-Oléron, la majeure partie des apports venant de la Charente.

Les crues de la Boutonne traduisent l'irrégularité des pluies du climat océanique. La majorité des crues se concentre de décembre à février (84%) avec un maximum en février (36%), période pendant laquelle la pluie efficace est la plus abondante, et le taux de remplissage des nappes est au maximum.

Les crues dangereuses, soumettant les habitations aux risques d'inondation, peuvent être envisagées à partir de 50 m³/s au Vert et à 90 m³/s à Torxé (débit de crue quinquennale). Les crues les plus importantes de la Boutonne ont été celles de décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000.

Plus de 1 200 personnes sont directement exposées au risque d'inondation, en particulier dans les communes de Saint-Jean-d'Angély (7 700 hab.) et de Tonnay-Boutonne (1 100 hab.).

La Seugne

La Seugne prend sa source sur la commune de Montlieu-la-Garde, dans le département de Charente-Maritime, à une altitude de 92 m, et se jette dans la Charente au terme d'un parcours de 88 km. La superficie du bassin versant est de 1000 km².

La Seugne se dédouble à partir de Colombiers pour drainer une ancienne zone marécageuse. La branche principale se jette dans la Charente à Port-Chauveau. L'autre branche se subdivise en plusieurs bras qui rejoignent la Charente quelques kilomètres plus bas.

Les crues les plus importantes de la Seugne ont été celles d'avril 1986, décembre 1982 et janvier 1994.

Les communes touchées les plus importantes sont Pons (4 400 hab.) et Jonzac (3 800 hab.).

La Seudre

La Seudre est un fleuve côtier indépendant qui prend sa source à Saint-Genis-de-Saintonge, en Charente-Maritime, au lieu-dit « Le Vivier » à 36 m d'altitude. D'une longueur d'environ 68 km, elle s'écoule selon un axe parallèle à la Gironde et se jette dans l'Océan Atlantique. Le bassin versant drainé, y compris au niveau de l'estuaire, est d'environ 780 km².

La Seudre dans son cours amont (au Sud de Virollet) constitue un chenal superficiel

intermittent perché qui alimente la nappe sous-jacente. Par contre, au Nord d'une ligne Virollet-Epargnes, la nappe est drainée par la Seudre et ses affluents. Au port de Ribérou, dans Saujon, le pont à écluses (le « pont des eaux contraires ») marque la séparation des eaux : douce vers l'amont, saumâtre dans le port et dans le chenal vers l'estuaire. Ainsi, l'influence des marées s'exerce jusqu'à Saujon. La Seudre rejoint le pertuis de Maumusson, au nord de la presqu'île d'Arvert, entre les villes de Marennes à l'est et La Tremblade à l'ouest. L'estuaire de la Seudre est bordé de marais et d'anciens marais salants, où sont installées les claires qui permettent l'affinage des huîtres (lieu de l'appellation des huîtres Marennes-Oléron).

Compte tenu de son relief peu marqué, de sa faible dimension et de sa localisation côtière, la Seudre est peu sujette à recevoir des pluies abondantes en tête de bassin. De plus, une partie de ses eaux s'écoule de façon souterraine vers l'estuaire de la Gironde où l'on note la présence de résurgences. Son bassin versant réagit donc moins vivement aux épisodes pluviométriques de la façade océanique que d'autres bassins littoraux comme celui de la Charente. Par contre, l'estuaire est particulièrement sensible aux événements littoraux conduisant à des submersions marines par surcotes associées aux événements météorologiques importants.

Les crues les plus importantes de la Seudre ont été celles de décembre 1982 et janvier 1994.

La Seudre traverse 26 communes, toutes de Charente-Maritime, dont les plus importantes sont Saujon (5 400 hab.) et Saint-André-de-Lidon (800 hab.)

L'enjeu dans ce territoire est essentiellement économique et lié aux activités agricoles et ostréicoles (par exemple les claires pour l'affinage des huîtres). Pour l'exploitation ostréicole, la baie de Marennes est la première productrice d'huîtres de France. D'autre part, l'estuaire abrite une importante flotte de bateaux de pêche et de tourisme.

Règlement

Article 1 - Intervention de l'État

Le territoire de compétence du SPC Vienne Charente Atlantique est défini dans le SDPC du bassin Loire- Bretagne approuvé le 21 décembre 2012.

Il est composé des bassins versants gérés par le centre de Poitiers pour la Vienne dans son ensemble, comprenant ceux des rivières Vienne, Gartempe, Clain et Creuse, ainsi que du Thouet et de ceux gérés par le centre de La Rochelle pour la Charente et de la Seudre, ainsi que pour le marais poitevin dans son ensemble, comprenant ceux du Lay et de la Sèvre Niortaise.

Au sein de ce territoire, le réseau hydrographique surveillé par le SPC Vienne Charente Atlantique au titre de la vigilance « crues » est consultable dans la carte en **annexe n° 2**

Les communes soumises à un risque en cas de crues des cours d'eau de ce réseau hydrographique sont listées dans l'**annexe 3**.

Article 2 - Intervention des collectivités locales

Il peut exister des enjeux significatifs sur certaines rivières ou portions de rivières non surveillées par l'Etat où la prévision peut être délicate et difficile du fait de l'intensité et de la rapidité de l'événement. C'est notamment le cas des bassins amonts. D'autres tronçons comportent des enjeux réels, mais limités.

Dans ces cas, le fonctionnement de la chaîne mise en place par l'Etat n'est pas adaptée et des systèmes locaux sont plus pertinents.

Le SDPC du bassin Loire-Bretagne définit des zones à enjeux locaux qui ont vocation à être couvertes par des systèmes d'alerte locaux développés à l'initiative des collectivités territoriales. Il identifie également les systèmes d'alerte locaux existants et cohérents avec les systèmes de l'Etat.

La liste des cours d'eaux concernés par un dispositif complémentaire à celui de l'Etat est consultable dans l'**annexe n° 4**.

Les dispositifs de collectivités intégrés au SDPC du bassin Loire-Bretagne sont les suivants :

2.1 - La Vienne en amont de Limoges

La Vienne, entre sa source sur le plateau des Millevaches et Limoges, est alimentée par 3 affluents principaux que sont La Maulde, Le Taurion et la Combade. De nombreux barrages hydrauliques sont installés sur ces cours d'eaux.

Les enjeux les plus importants se situent sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat, tout en restant limités.

Une convention, en date du 9 août 2011, définit le système de surveillance mis en place comme suit :

- Le SPC met à disposition de la commune, au travers du site « Vigicrues » les données de hauteurs et débits des stations de Eymoutiers, Roziers-Saint-Georges et Peyrat-le-Château et assure la maintenance de celles-ci.
- La commune de Saint-Léonard-de-Noblat prévient le SIDPC de la préfecture 87 et le SPC d'un passage en crue de la Vienne sur sa commune. Elle communiquera également au SPC les hauteurs relevées à l'échelle de crue, les laisses de crues et ses analyses sur la crue.

2.2 - La Boivre

La Boivre est un affluent du Clain. Sa confluence se situe à Poitiers et l'enjeu fort se trouve au niveau de la gare SNCF de Poitiers avec comme conséquence la perturbation de la liaison Paris-Bordeaux, lorsque les voies en gare de Poitiers sont inondées.

Une convention, en date du 20 décembre 2011, définit le système de surveillance mis en place comme suit :

- Le SPC met à disposition de la commune, au travers du site « Vigicrues » les données de hauteurs et débits des stations de Béruges et Poitiers-Gare et assure la maintenance de celles-ci.
- La ville de Poitiers informe le SIRACED-PC de la préfecture de la Vienne et la SNCF d'un passage en crue de la Boivre sur la commune de Poitiers. La ville de Poitiers et la SNCF communiqueront au SPC les laisses de crues et leurs analyses sur la crue.

2.3 - L'Antenne

L'Antenne est un affluent de la Charente, avec une confluence autour de la ville de Cognac. Quelques enjeux urbains se situent au niveau de la ville de Matha et de ses environs.

Le syndicat mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran (SYMBA) effectue des relevés du niveau de l'Antenne sur une échelle installée à Matha. Le syndicat élabore également les prévisions à l'aide d'un modèle pluie-débit mis en place en collaboration avec le centre de prévision de La Rochelle. Ces prévisions sont communiquées aux autorités locales concernées.

2.4 - Besoins identifiés et dispositifs à étudier

L'article 5.3 du SDPC Loire-Bretagne identifie certains besoins et dispositifs à étudier sur certaines rivières. Une étude de faisabilité déterminera préalablement la suite à donner qui pourra déboucher sur une intégration au réseau réglementaire ou sur une vigilance locale.

Article 3 - Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

3.1 - Dispositifs de mesure

Le SPC VCA utilise pour ses observations et prévisions les données provenant de Météo-France, des réseaux d'observations et de mesures d'autres DREAL, ainsi que des informations transmises par EDF et d'autres gestionnaires de barrages.

Des conventions, établies avec les différents services gestionnaires, fixent les modalités d'accès à ces données, tant au niveau local que niveau national (entre la DGPR et Météo-France).

3.1.1 - Stations hydrométriques

Les centres de Poitiers et La Rochelle s'appuient sur des réseaux de stations distincts :

3.1.1.1 - Centre de Poitiers

Le dispositif de surveillance utilisé par le SPC est le système Cristal (Centre Régional Informatisé par Système de Télémessures pour l'Aménagement de la Loire), opérationnel depuis 1985, et déployé pour suivre la Loire et ses affluents.

Le réseau de mesure du centre de Poitiers comporte en tout 94 stations de mesures. 62 stations, servant pour la prévision des crues, sont sur le réseau Cristal, dont 51 sur le bassin de la Vienne et de ses affluents, et 11 sur le bassin du Thouet et ses affluents. Celles qui présentent un intérêt pour le suivi des crues sont disponibles sur vigicrues (voir carte en **annexe n° 5** - Stations hydrométriques affichées sur vigicrues).

L'architecture de Cristal est décentralisée, des Unités de Collecte (UC) étant notamment réparties sur le territoire, mais pas uniquement dans les services utilisateurs.

Ces UC permettent l'acquisition des données par radio, réseau téléphonique commuté et GSM, dont les Unités de Traitement (UT), présentes dans les services utilisateurs, et reliées aux UC par lignes spécialisées, assurent la bancarisation et le suivi.

Cette architecture permet de sécuriser au maximum le système :

- en cas de panne d'une UC, une autre, de secours, prend le relais
- une UT étant reliée à toutes les UC du bassin, chaque service utilisateur est indépendant en cas de crise.

Le SPC paramètre la fréquence d'appel des stations de son réseau, ainsi que les seuils qui déclenchent l'appel des personnels d'astreinte sur leur téléphone portable.

Les évolutions techniques et stratégiques du réseau Cristal sont pilotées par la DREAL Centre, DREAL de Bassin, en lien avec le SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations), basé à Toulouse.

L'implantation de nouvelles stations, pour les besoins propres de la prévision des crues, est proposée par le SPC, en cohérence avec l'organisation de l'hydrométrie générale.

La maintenance des stations du réseau de surveillance des crues est réalisée par le personnel du SPC.

La maintenance du réseau Cristal est assurée par la DREAL Centre.

3.1.1.2 - Centre de La Rochelle

Pour la prévision des crues, le centre de La Rochelle gère un réseau de télémessures, dont la collecte des données se fait par liaisons RTC ou GSM. Ce réseau comprend actuellement environ quatre-vingts stations sur l'ensemble du territoire de compétence du centre.

La maintenance des stations de ce réseau de surveillance des crues est réalisée par le personnel du SPC.

3.1.2 - Météo France

Sur la base d'une convention nationale élaborée en 2005, Météo France fournit au SPC Vienne Charente Atlantique diverses informations sur la situation et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations (AP) et les bulletins précipitations (BP), ainsi que des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques.

Des échanges téléphoniques directs entre les prévisionnistes du SPC Vienne Charente Atlantique et ceux du CMIR de Météo France permettent, lors de prévisions préoccupantes ou en temps de crise, de préciser les événements météorologiques en relation avec les cours d'eau surveillés et leurs bassins versants. Le CMIR Sud-Ouest couvre le territoire du SPC Vienne Charente Atlantique.

3.1.3 - Gestionnaires d'ouvrages

Une convention particulière, en date du 14 juin 2013, associe le SPC à EDF pour l'exploitation de stations hydrométriques et pluviométriques d'intérêt commun, ainsi que pour l'échange de données hydrométéorologiques pour la prévision des crues.

Les données horaires de 13 stations hydrométriques gérées par EDF sont ainsi exploitables par le SPC Vienne Charente Atlantique, ainsi que 3 stations pluviométriques.

Les barrages d'Eguzon sur la Creuse et du Cébron sur le Cébron, respectivement gérés par EDF et la SPL, font l'objet d'échanges d'informations, notamment sur les débits sortants.

Sur le bassin du Lay, les barrages de Rochereau, de l'Angle Guignard et du Marillet, gérés par les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, devront faire l'objet d'échanges d'informations, notamment sur les cotes de retenue et les débits sortants.

3.2 - Données et informations fournies par les autres services du ministère

Le SPC Vienne Charente Atlantique échange de manière générale des informations avec le SCHAPI, ainsi qu'avec le SPC du bassin de la Loire utilisant le système CRISTAL (Maine-Loire aval).

3.2.1 - • Échanges avec le SCHAPI

Le SCHAPI fournit chaque jour ouvré deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance. En cas de crue ou de risque de crue, il organise, à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Le SPC Vienne Charente Atlantique fournit au SCHAPI les informations nécessaires à la vigilance « crues » et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10h et 16h et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

3.2.2 - • Échanges avec les autres SPC

Outre les points hors crise sur les outils et les méthodes, des échanges de données avec le SPC Maine-Loire aval ont lieu à leur demande sur la rivière Vienne.

Article 4 - Dispositif d'information

4.1 - Descriptif général

4.1.1 - Contenu disponible et fréquences de mise à jour

La procédure de vigilance « crues » est active 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site internet « Vigicrues » à l'adresse www.vigicrues.gouv.fr, dont la gestion est assurée par le SCHAPI. Une partie de ces informations est en outre directement transmise aux gestionnaires de crise et services de sécurité civiles concernés.

Les informations mises à disposition sur le site « Vigicrues » sont disponibles à l'échelle nationale ainsi qu'à celle de chaque SPC, et se composent en particulier :

- d'une carte de vigilance « crues » : elle présente le niveau de vigilance sur les cours d'eau surveillés, à travers une échelle de quatre couleurs – vert, jaune, orange, rouge ;
- de bulletins d'information : un bulletin national, élaboré par le SCHAPI, comprend un commentaire de situation générale sur le territoire national, complété d'un résumé de la situation et des prévisions sur les sections des cours d'eau en vigilance « crues » de niveau orange ou rouge ; des bulletins plus locaux, élaborés par chaque SPC pour son territoire, apportent un commentaire plus ciblé, ainsi que les observations, prévisions et les tendances d'évolution sur chaque section de cours d'eau en vigilance « crues » de niveau jaune, orange ou rouge.

Ces informations sont actualisées au moins deux fois par jour, à 10h et à 16h, et exceptionnellement en dehors de ces horaires en fonction des événements hydrologiques et de l'évolution observée et prévue de la situation. Elles sont horodatées et leur horaire de prochaine mise à jour prévue est précisée.

En complément, les données observées aux stations utiles pour le suivi des crues et la gestion de crise sont mises à disposition en quasi temps réel sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance.

4.1.2 - Niveaux de vigilance « crues »

Le niveau de vigilance « crues » donne une indication la plus fiable possible sur les risques engendrés par une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 h à venir.

Il résulte d'une analyse multi-critères, qui s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte autant que possible des paramètres particuliers de chaque situation : niveau d'eau, montée des eaux particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison, présence d'activités saisonnières sensibles. Son choix est en dernier ressort de la responsabilité du SCHAPI, après proposition des SPC pour leurs territoires respectifs.

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Il peut prendre 4 couleurs – vert, jaune, orange, rouge – selon la gravité de l'événement, caractérisée par les enjeux potentiellement impactés. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance « crues », leur signification, et leurs caractérisations.

Niveau	Définition	Caractérisations – Conséquences potentielles sur le terrain
Vert	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.
Jaune	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<p>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...)</p> <p>Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées.</p> <p>Activité agricole perturbée de façon significative.</p> <p>Évacuations ponctuelles.</p>
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<p>Débordements généralisés.</p> <p>Vies humaines menacées.</p> <p>Quartiers inondés : nombreuses évacuations.</p> <p>Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Itinéraires structurants coupés • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voir inopérants. • Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens	<p>Crue rare et catastrophique.</p> <p>Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées</p> <p>Crues exceptionnellement violente de la crue et/ou débordements généralisés</p> <p>Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon)</p> <p>Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâti détruit • Itinéraires structurants coupés • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants • Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, Telecom...)

4.1.3 - La vigilance météorologique et hydrologique

Pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'alerte et la communication sur le risque hydrométéorologique global, une vigilance météorologique et hydrologique, combinant d'un côté la vigilance pour divers phénomènes météorologiques et de l'autre la vigilance « crues », est assurée par l'intervention conjointe du SCHAPI et de Météo-France.

La vigilance météorologique et hydrologique, disponible sur le site de Météo-France à l'adresse <http://vigilance.meteofrance.com>, qualifie le risque hydrométéorologique global dans les 24 h à venir. Elle est établie à l'échelle des départements qui se voient affectés de la couleur la plus sévère des vigilances attachées à chaque type de phénomène, qu'il soit météorologique ou relatif aux crues. A partir du niveau orange de vigilance, des pictogrammes précisent le risque, tels que « pluies-inondations » en cas de fortes pluies pouvant conduire à des inondations, ou « inondations » en cas d'inondations sans pluies.

4.2 - Découpage en tronçons du périmètre surveillé

Les informations de la vigilance « crues », en particulier la couleur de vigilance, sont qualifiées sur le site « Vigicrues » à l'échelle de tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé par le SPC Vienne Charente Atlantique. Ces tronçons, au nombre de 24, sont présentés dans le tableau en **annexe 8** et sur les carte en **annexe 2 et 9**.

4.3 - Stations du dispositif de vigilance

Le choix du niveau de vigilance d'un tronçon, qui résulte d'une analyse multi-critères, intègre notamment les prévisions, qualitatives ou quantitatives, pour les prochaines 24 h à des stations dites de vigilance. À chacune d'elles sont définies pour cela des « zones de transition » entre les niveaux de vigilance, correspondant au changement potentiel de couleur ; elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance et positionnées au regard des crues historiques ou récentes.

En cas de vigilance « crues » de niveau jaune ou supérieur, les informations diffusées dans les bulletins d'information sur le site « Vigicrues » portent sur ces stations dites de vigilance, ainsi que sur des stations complémentaires utiles pour la gestion de crise. Si possible, les prévisions disponibles sont diffusées.

L'**annexe 11** fournit la liste des stations dont les informations sont diffusées dans les bulletins d'information du site « Vigicrues ». L'**annexe 10** présente les niveaux de vigilance aux différentes stations dites de vigilance, ainsi que la position des zones de transition entre niveaux de vigilance au regard des crues historiques ou récentes.

4.4 - Conditions d'accès au dispositif

4.4.1 - Mise à disposition de l'information

Le terme « mise à disposition » signifie que l'utilisateur doit aller chercher l'information.

L'information de vigilances « crues » est mise à disposition sur le site internet « Vigicrues » :

<http://www.vigicrues.gouv.fr>

Les mêmes informations sont accessibles aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site miroir interministériel :

<http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>

4.4.2 - Diffusion de l'information

Outre sa mise à disposition sur le site « Vigicrues », l'information de vigilance « crues » est directement transmise aux COZ, aux préfetures, aux DDT (mission RDI), et aux SDIS. Cette transmission intervient lors de chaque mise à jour, avec ou sans changement de couleur de vigilance « crues », aux heures nominales (10 h et 16 h) et en dehors de ces horaires en cas d'actualisation intermédiaire. Elle prend la forme d'un message électronique, qui précise le niveau de la vigilance « crues » et auquel est attaché la carte de vigilance et le bulletin d'information.

De façon exceptionnelle, le SPC peut être amené à prendre contact avec une préfecture de son territoire lorsqu'une situation hydrologique le justifie, notamment lors d'un changement de niveau de vigilance non anticipé.

Les médias peuvent consulter le site www.vigicrues.gouv.fr et en complément, seule les préfetures ont autorité à transmettre aux médias (presse, médias audiovisuels ou radiophoniques) d'autres informations que celles contenues dans les bulletins. Elles pourront éventuellement, si elles le souhaitent, faire participer la DREAL Poitou-Charentes à cette communication.

4.4.3 - Echanges en période de crues

Lors de la vigilance, le SPC échange avec les seuls organismes suivants :

- **le SCHAPI**

Cet échange porte sur le niveau de vigilance choisi par le SPC Vienne-Charente-Atlantique, soit lors d'un changement de niveau, soit lors d'une conférence téléphonique à l'initiative du SCHAPI.

En fonction du cours d'eau concerné, l'interlocuteur du SCHAPI est soit le centre de Poitiers, soit le centre de La Rochelle.

- **les préfetures et les DDT**

Le SPC est leur interlocuteur. Le rôle du RDI de la DDT, en période de crise, est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques élaborées et transmises par le SPC, ainsi que leur traduction en termes d'enjeux territoriaux de conséquences à attendre. Cela se traduit de manière opérationnelle par :

- des entretiens téléphoniques à l'initiative soit de la préfecture, soit du RDI de la DDT avec les prévisionnistes du centre concerné du SPC pour évaluer la situation hydrologique.
- la participation du centre concerné du SPC à toute conférence téléphonique initiée par la préfecture.

- **les gestionnaires de barrages**

Afin de faire un point sur la situation en cours, le SPC peut prendre contact avec certains gestionnaires de barrages pouvant avoir une influence sur les crues.

De la même façon, le gestionnaire de barrage peut appeler le SPC pour lui demander ou transmettre une information sur la crue en cours.

- **les préfets de la zone de défense et de sécurité**

L'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité peut organiser des audio-conférences de situation afin de pouvoir anticiper les événements.

Le SPC peut être amené à participer à celles-ci.

4.4.4 - Outils spécifiques du SPC Vienne Charente Atlantique

Le SPC Vienne Charente Atlantique diffuse des informations via les outils spécifiques listés ci-dessous. Leur contenu est cohérent avec les messages disponibles sur le site « Vigicrues ». S'agissant d'outils complémentaires aux moyens standards disponibles dans le cadre de la vigilance « crues », leur disponibilité et leur pérennité ne sont pas garanties.

- **Serveur Audiotel**

Un serveur audiotel au numéro indigo **0 825 15 02 85** (0,15 €/min) diffuse quotidiennement des commentaires résumés par tronçon, des mesures et éventuellement des prévisions aux stations figurant sur les bulletins d'information. En cas de vigilance « crues » de niveau jaune ou supérieur, les informations diffusées sont directement extraites de celles mises à disposition sur le site « Vigicrues ».

Ce serveur est renseigné par le SPC et une arborescence permettant d'accéder à l'information par groupes de stations est reprise dans le tableau en **annexe n° 12**.

- **Serveurs vocaux**

Deux serveurs vocaux sont utilisés, mis à disposition par les préfetures de la Charente et de la Charente-maritime concernant les bassins de la Charente, Seudre et Sèvre Niortaise.

Ces serveurs sont renseignés par le centre de La Rochelle pour les tronçons qu'il gère (Voire **annexe n° 12**).

Article 5 - Echéancier d'entrée en vigueur

La mise en œuvre du présent règlement est effective à la date prévue dans l'arrêté d'approbation correspondant.

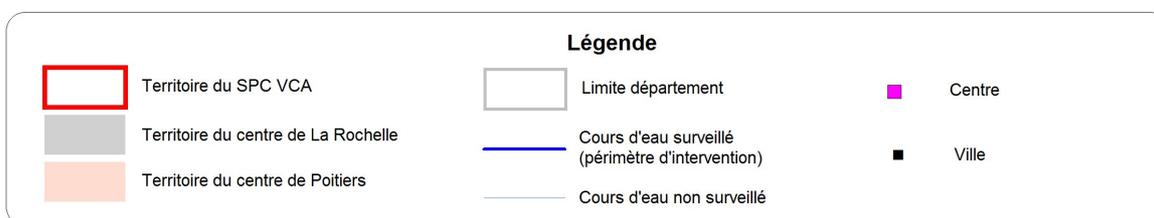
Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfectures concernées.

Annexes

- Annexe n° 1 - Territoire de compétence et périmètre d'intervention
- Annexe n° 2 - Tronçons surveillés par le SPC VCA
- Annexe n° 3 - Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues
- Annexe n° 4 - Liste des cours d'eau concernés par un dispositif complémentaire à celui de l'Etat
- Annexe n° 5 - Stations hydrométriques affichées sur vigicrues
- Annexe n° 6 - Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues
- Annexe n° 7 - Ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues
- Annexe n° 8 - Liste des tronçons de vigicrues
- Annexe N° 9 - Tronçons
 - 9-1 - Tronçon Vienne limousine
 - 9-2 - Tronçon Vienne médiane
 - 9-3 - Tronçon Vienne - Bec des Deux Eaux
 - 9-4 - Tronçon Vienne tourangelle
 - 9-5 - Tronçon Creuse amont
 - 9-6 - Tronçon Creuse médiane
 - 9-7 - Tronçon Creuse - Bec des Deux Eaux
 - 9-8 - Tronçon Gartempe
 - 9-9 - Tronçon Clain
 - 9-10 - Tronçon Thouet amont
 - 9-11 - Tronçon Thouet aval
 - 9-12 - Tronçon Lay
 - 9-13 - Tronçon Sèvre Niortaise amont
 - 9-14 - Tronçon Sèvre Niortaise aval
 - 9-15 - Tronçon Boutonne amont
 - 9-16 - Tronçon Boutonne aval
 - 9-17 - Tronçon Bandiat - Tardoire
 - 9-18 - Tronçon Charente source
 - 9-19 - Tronçon Charente amont
 - 9-20 - Tronçon Charente moyenne
 - 9-21 - Tronçon Charente aval
 - 9-22 - Tronçon Estuaire Charente
 - 9-23 - Tronçon Seugne
 - 9-24 - Tronçon Seudre
- Annexe n° 10 - Fiches tronçons
- Annexe n° 11 - Liste des stations pouvant faire l'objet de prévisions
- Annexe n° 12 - Audiotel

Annexe n° 1 :

Territoire de compétence et périmètre d'intervention



Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2013

Annexe n° 2 :

Tronçons surveillés par le SPC VCA



Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : avril 2014

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ¹	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
16	Abzac	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Agris	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Ambérac	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Angeac-Charente	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Angoulême	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Ansac-sur-Vienne	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Aunac	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Balzac	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Barro	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Bassac	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Bayers	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Bignac	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Bioussac	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Bourg-Charente	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Boutiers-Saint-Trojan	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Bunzac	Bandiat - Tardoire	Le Bandiat	La Rochelle
16	Cellettes	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Chabanais	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Champmillon	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Chassenon	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Châteaubernard	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Châteauneuf-sur-Charente	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Chazelles	Bandiat - Tardoire	Le Bandiat	La Rochelle
16	Chenommet	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Chenon	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Chirac	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Cognac	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Condac	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Confolens	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Coulgens	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Coulonges	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Ecuras	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Esse	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Etagnac	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Exideuil	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Eymouthiers	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Feuillade	Bandiat - Tardoire	Le Bandiat	La Rochelle
16	Fléac	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Fontclaireau	Charente source	La Charente	La Rochelle

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ¹	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
16	Fontclaireau	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Fontenille	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Fouqueure	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Genac	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Gensac-la-Pallue	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Gond-Pontouvre	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Gondeville	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Graves-Saint-Amant	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Jarnac	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Javrezac	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Julienne	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	La Chapelle	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	La Rochefoucault	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	La Rochette	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Lessac	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Lichères	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Linars	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Luxé	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Mainxe	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Manot	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Mansle	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Marcillac-Lanville	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Marpins	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Marsac	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Marthon	Bandiat - Tardoire	Le Bandiat	La Rochelle
16	Montbron	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Montignac-Charente	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Mosnac	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Mouton	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Moutonneau	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Nersac	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Poursac	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Pranzac	Bandiat - Tardoire	Le Bandiat	La Rochelle
16	Puyreaux	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Puyreaux	Charente source	La Tardoire	La Rochelle
16	Puyreaux	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Rancogne	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Rivières	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Roulet-Saint-Estèphe	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
16	Ruffec	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Amant-de-Boixe	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Angeau	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Saint-Brice	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Ciers-sur-Bonnieure	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Saint-Ciers-sur-Bonnieure	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Ciers-sur-Bonnieure	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Genis-d'Hiersac	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Germain-de-Confolens	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Saint-Germain-de-Montbron	Bandiat - Tardoire	Le Bandiat	La Rochelle
16	Saint-Groux	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Laurent-de-Cognac	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Maurice-des-Lions	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
16	Saint-Même-les-Carrières	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Michel	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Projet-Saint-Constant	Bandiat - Tardoire	Le Bandiat	La Rochelle
16	Saint-Simeux	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Simon	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Saint-Sornin	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Saint-Yrieix-sur-Charente	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Sireuil	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Souffrignac	Bandiat - Tardoire	Le Bandiat	La Rochelle
16	Taizé-Aizie	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Triac-Lautrait	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Trois-Palis	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Vars	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Verteuil-sur-Charente	Charente source	La Charente	La Rochelle
16	Vibrac	Charente moyenne	La Charente	La Rochelle
16	Vilhonneur	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
16	Villognon	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Vindelle	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Vouharte	Charente amont	La Charente	La Rochelle
16	Vouthon	Bandiat - Tardoire	La Tardoire	La Rochelle
17	Antezant-la-Chapelle	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Archingeay	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Belluire	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Berneuil	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Blanzay-sur-Boutonne	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Bords	Charente aval	La Charente	La Rochelle

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ¹	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
17	Bougeau	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Brives-sur-Charente	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Bussac-sur-Charente	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Cabariot	Estuaire Charente	La Charente	La Rochelle
17	Cabariot	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Champdolent	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Chaniers	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Chérac	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Clion	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Coivert	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Colombiers	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Corme-Ecluse	Seudre	La Seudre	La Rochelle
17	Courcelles	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Courcoury	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Courcoury	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Cravans	Seudre	La Seudre	La Rochelle
17	Crazannes	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Dampierre-sur-Boutonne	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Dompierre-sur-Charente	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Echillais	Estuaire Charente	La Charente	La Rochelle
17	Fléac-sur-Seugne	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Fontcouverte	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Geay	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Grézac	Seudre	La Seudre	La Rochelle
17	Jonzac	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	La Jard	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	La Ronde	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
17	La vallée	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	La vallée	Estuaire Charente	La Charente	La Rochelle
17	La Vergne	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Le Chay	Seudre	La Seudre	La Rochelle
17	Le Mung	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Les Gonds	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Les Gonds	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Les Nouillers	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Lies Eglises-d'Argenteuil	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Lussac	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Lussant	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Marans	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise	La Rochelle

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ¹	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
17	Meursac	Seudre	La Seudre	La Rochelle
17	Montils	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Montils	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Montpellier-de-Médillan	Seudre	La Seudre	La Rochelle
17	Mosnac	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Nuillé-sur-Boutonne	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Pons	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Port-d'Envaux	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Poursay-Garnaud	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Puy-du-Lac	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Rochefort	Estuaire Charente	La Charente	La Rochelle
17	Romegoux	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Rouffiac	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Saint-André-de-Lidons	Seudre	La Seudre	La Rochelle
17	Saint-Coutant-le-Grand	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Saint-Georges-Antignac	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Saint-Georges-de-Longuepierre	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Saint-Germain-de-Lusignan	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Saint-Grégoire-d'Ardennes	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Saint-Hippolyte	Estuaire Charente	La Charente	La Rochelle
17	Saint-Jean-d'Angély	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Saint-Jean-de-Liversay	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
17	Saint-Julien-de-l'Escap	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Saint-Laurent-de-la-Prée	Estuaire Charente	La Charente	La Rochelle
17	Saint-Léger	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Saint-Martial	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Saint-Nazaire-sur-Charente	Estuaire Charente	La Charente	La Rochelle
17	Saint-Pardoult	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Saint-Pierre-de-l'Île	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Saint-Romain-de-Benet	Seudre	La Seudre	La Rochelle
17	Saint-Savinien	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Saint-Seurin-de-Palenne	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Saint-Sever-de-Saintonge	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Saint-Sever-de-Saintonge	Seugne	La Seugne	La Rochelle
17	Saint-Séverin-sur-Boutonne	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Saint-Vaize	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Saintes	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Salignac-sur-Charente	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Saujon	Seudre	La Seudre	La Rochelle

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ¹	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
17	Soubise	Estuaire Charente	La Charente	La Rochelle
17	Taillebourg	Charente aval	La Charente	La Rochelle
17	Taugon	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
17	Ternant	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Thaims	Seudre	La Seudre	La Rochelle
17	Tonnay-Boutonne	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Tonnay-Charente	Estuaire Charente	La Charente	La Rochelle
17	Torxé	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
17	Vergeroux	Estuaire Charente	La Charente	La Rochelle
17	Vervant	Boutonne amont	La Boutonne	La Rochelle
17	Voissay	Boutonne aval	La Boutonne	La Rochelle
23	Ahun	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Ajain	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Alleyrat	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Anzème	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Aubusson	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Blessac	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Champsanglard	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Cressat	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Crozant	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Felletin	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	fransèches	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Fresselines	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Glénic	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Jouillat	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	La Celle-Dunoise	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Le Bourg-d'Hem	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Maison-Feyne	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Mazeirat	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Moutier-d'Ahun	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Moutier-Rozeille	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Pionnat	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Saint-Fiel	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Saint-Laurent	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Saint-Maixant	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Saint-Martial-le-Mont	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Saint-Médard-la-Rochette	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Saint-Plantaire	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Saint-Quentin-la-Chabanne	Creuse amont	La Creuse	Poitiers

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
23	Saint-Sulpice-le-Dunois	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Sainte-Feyre	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
23	Villard	Creuse amont	La Creuse	Poitiers
36	Argenton-sur-Creuse	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Badecon-le-Pin	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Baraize	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Ceaumont	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Chasseneuil	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Chitray	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Ciron	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Cuzion	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Eguzon-Chantôme	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Fontgombault	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Gargilesse-Dampière	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Le Blanc	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Le Menoux	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Le Pêchereau	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Le Pont-Chrétien-Chabenet	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Lurais	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Néons-sur-Creuse	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Néons-sur-Creuse	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
36	Oulches	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Pouiligny-Saint-Pierre	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Preuilley-la-Ville	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Rivarennes	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Ruffec	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Saint-Aigny	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Saint-Gaultier	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Saint-Marcel	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Saint-Plantaire	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Sauzelles	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Thenay	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
36	Tournon-Saint-Martin	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
37	Abilly	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
37	Anché	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Antogny-le-Tillac	Vienne - Bec des Deux Eaux	La Vienne	Poitiers
37	Avoine	Vienne tourangelle	La vienne	Poitiers
37	Barrou	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
37	Beaumont-en-Véron	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ^s	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
37	Candes-Saint-Martin	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Chambon	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
37	Chinon	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Cinçais	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Couzières	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Cravant-les-coteaux	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Crouzilles	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Descartes	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
37	L'Île-Bouchard	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	La Celle-Saint-Avant	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
37	La Guerche	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
37	La Roche-Clermault	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Ligré	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Marcilly-sur-Vienne	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Nouâtre	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Nouâtre	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
37	Panzoult	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Parçay-sur-Vienne	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Ports	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Pouzay	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Pussigny	Vienne - Bec des Deux Eaux	La Vienne	Poitiers
37	Rilly-sur-Vienne	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Rivière	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Saint-Germain-sur-Vienne	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Savigny-en-véron	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Sazilly	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Tavant	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Theneuil	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Thizay	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Tournon-Saint-Pierre	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
37	Trogues	Vienne tourangelle	La Vienne	Poitiers
37	Yzeures-sur-Creuse	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
37	Yzeures-sur-Creuse	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
37	Yzeures-sur-Creuse	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
49	Artannes-sur-Thouet	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers
49	Chacé	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers
49	Distré	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers
49	Le Coudray-Macouard	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers
49	Le Puy-Notre-Dame	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ¹	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
49	Montreuil-Bellay	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers
49	Saint-Cyr-en-Bourg	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers
49	Saint-Just-sur-Dive	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers
49	Saumur	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers
49	Varrains	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers
49	Vaudelnay	Thouet aval	Le Thouet	Poitiers
79	Airvault	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Arçais	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Argenton-l'Eglise	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Availles-Thouarsais	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Azay-le-Brûlé	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Châtillon-sur-Thouet	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Chauray	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Coulon	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Dsaint-Gelais	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Echiré	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	François	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Gourgé	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	La crèche	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	La Peyratte	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Le Tallud	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Le Vanneau-Irleau	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Lhoumois	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Louin	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Magné	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Missé	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Niort	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Parthenay	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Saint-Généroux	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Saint-Jacques-de-Thouars	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Saint-Jean-de-Thouars	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Saint-Loup-Lamairé	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Saint-Maixent-l'Ecole	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Saint-Martin-de-Saint-Maixent	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Saint-Martin-de-Sanzay	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Saint-Maxire	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Sainte-Néomaye	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Sainte-Radegonde	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Sainte-Verge	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ¹	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
79	Sansais	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Sciecq	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
79	Taizé	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
79	Thouars	Thouet amont	Le Thouet	Poitiers
85	Benet	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
85	Bessay	Lay	Le Lay	La Rochelle
85	Bournezeau	Lay	Le Lay	La Rochelle
85	Damvix	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
85	l'Île-d'Elle	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
85	La Bretonnière-la-Claye	Lay	Le Lay	La Rochelle
85	La Couture	Lay	Le Lay	La Rochelle
85	La Réorthe	Lay	Le Lay	La Rochelle
85	Le Mazeau	Sèvre Niortaise amont	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
85	Maillé	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
85	Mareuil-sur-Lay-Dissais	Lay	Le Lay	La Rochelle
85	Moutiers-sur-le-Lay	Lay	Le Lay	La Rochelle
85	Péault	Lay	Le Lay	La Rochelle
85	Sainte-Hermine	Lay	Le Lay	La Rochelle
85	Sainte-Pexine	Lay	Le Lay	La Rochelle
85	Vix	Sèvre Niortaise aval	La Sèvre Niortaise	La Rochelle
86	Angles-sur-l'Anglin	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Antigny	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Antran	Vienne - Bec des Deux Eaux	La Vienne	Poitiers
86	Aslonnes	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Availles-en-Châtellerauld	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Availles-Limouzine	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Beaumont	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Bellefonds	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Bonnes	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Bonneuil-Matours	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Buxerolles	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Buxeuil	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
86	Cenon-sur-vienne	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Cenon-sur-Vienne	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Charroux	Charente source	La Charente	La Rochelle
86	Chasseneuil-du-Poitou	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Château-Larcher	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Châtellerauld	Vienne - Bec des Deux Eaux	La Vienne	Poitiers
86	Châtellerauld	Clain	Le Clain	Poitiers

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
86	Chauvigny	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Civaux	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Civray	Charente source	La Charente	La Rochelle
86	Dangé-Saint-Romain	Vienne - Bec des Deux Eaux	La Vienne	Poitiers
86	Dissay	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Goux	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Ingrandes	Vienne - Bec des Deux Eaux	La Vienne	Poitiers
86	Iteuil	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Jaunay-Clan	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Jouhet	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	L'Isle-Jourdain	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	La Bussière	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	La Chapelle-Moulière	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	La Roche-Posay	Creuse médiane	La Creuse	Poitiers
86	La Roche-Posay	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
86	La Roche-Posay	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Lathus-Saint-Rémy	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Le Vigeant	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Leignes-sur-Fontaine	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Les Ormes	Vienne - Bec des Deux Eaux	La Vienne	Poitiers
86	Les Ormes	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
86	Lésigny	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
86	Leugny	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
86	Ligugé	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Lizant	Charente source	La Charente	La Rochelle
86	Lussac-les-Châteaux	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Maire	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
86	Mazerolles	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Migné-Auxances	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Millac	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Montmorillon	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Moussac	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Naintré	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Nallier	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Persac	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Pindray	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Poitiers	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Port-de-Piles	Vienne - Bec des Deux Eaux	La Vienne	Poitiers
86	Port-de-Piles	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
86	Queaux	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Dép ^t	Collectivité	Tronçon	Cours d'eau	Centre SPC VCA
86	Roches-Prémarie-Andillé	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Saint-Benoît	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Saint-Cyr	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Saint-Georges-lès-Baillargeaux	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Saint-Germain	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Saint-Macoux	Charente source	La Charente	La Rochelle
86	Saint-Pierre-d'Exideuil	Charente source	La Charente	La Rochelle
86	Saint-Pierre-de-Maillé	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Saint-Rémy-sur-Creuse	Creuse - Bec des Deux Eaux	La Creuse	Poitiers
86	Saint-Savin	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Saint-Saviol	Charente source	La Charente	La Rochelle
86	Saulgé	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Savigné	Charente source	La Charente	La Rochelle
86	Smarves	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Valdivienne	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Vaux-sur-Vienne	Vienne - Bec des Deux Eaux	La Vienne	Poitiers
86	Vicq-sur-Gartempe	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
86	Vivonne	Clain	Le Clain	Poitiers
86	Voulême	Charente source	La Charente	La Rochelle
86	Vouneuil-sur-Vienne	Vienne médiane	La Vienne	Poitiers
86	Vouneuil-sur-Vienne	Clain	Le Clain	Poitiers
87	Aixe-sur-Vienne	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Beynac	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Bosmie-l'Aiguille	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Chailac-sur-Vienne	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Cognac-la-Forêt	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Condat-sur-Vienne	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Isle	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Limoges	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Panazol	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Saillat-sur-Vienne	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Saint-Brice-sur-Vienne	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Saint-Junien	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Saint-Martin-de-Jussac	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Saint-Priest-sous-Aixe	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Saint-Victurnien	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Saint-Yriex-sous-Aixe	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Sainte-Marie-de-vaux	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers
87	Thiat	Gartempe	La Gartempe	Poitiers
87	Verneuil-Sur-Vienne	Vienne limousine	La Vienne	Poitiers

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

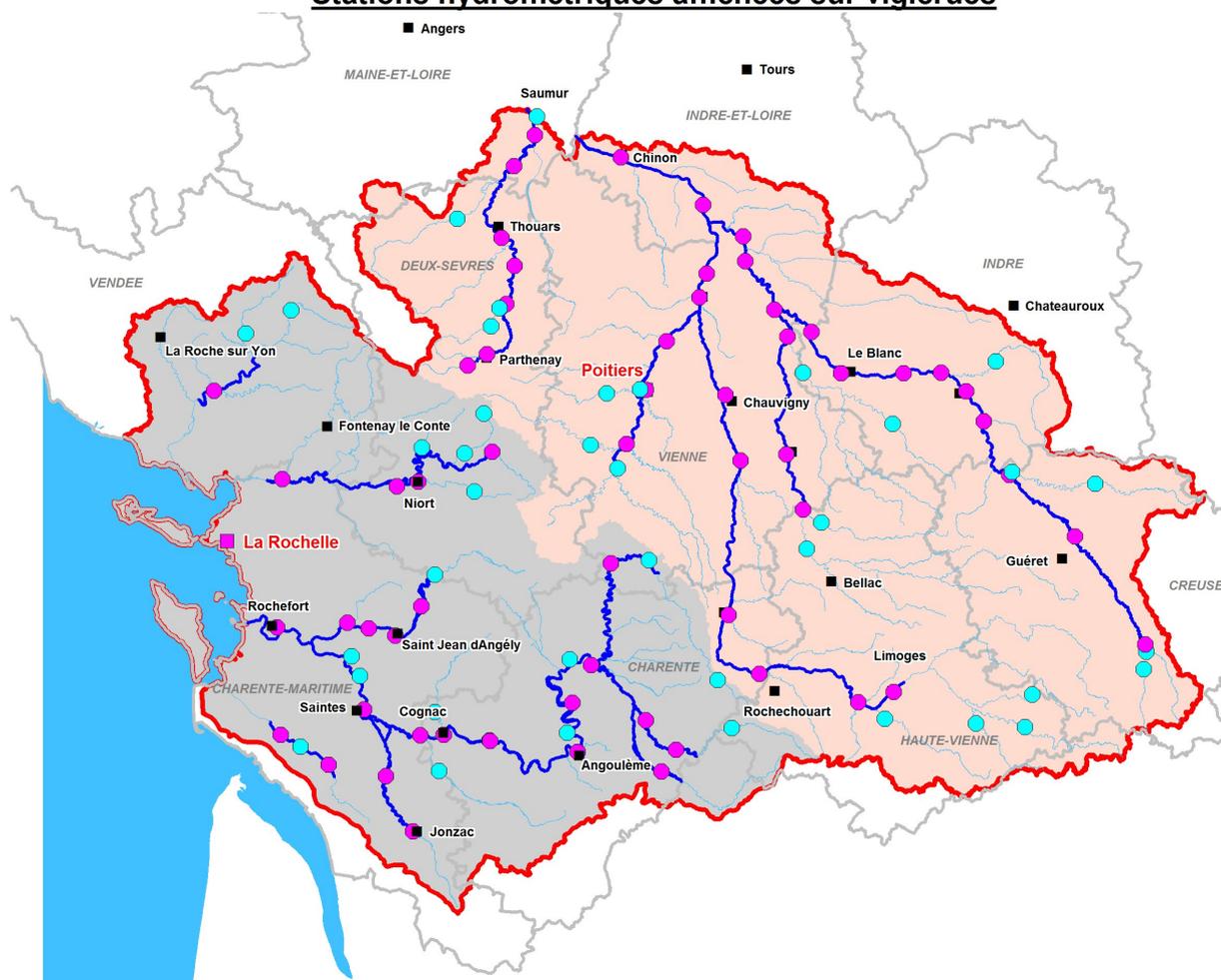
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 4 – Liste des cours d'eau concernés par un dispositif Complémentaire à celui de l'état

Nom du cours d'eau	Limites amont et aval	Collectivité proposant un dispositif complémentaire	Dép ^s	Communes	Centre SPC VCA
Vienne	Limite amont commune Saint-Léonard-de-Noblat à Limite aval commune Saint-Léonard-de-Noblat	Commune de Saint-Léonard-de-Noblat	87	Saint-Léonard-de-Noblat	Poitiers
Boivre	Limite amont commune de Poitiers à Confluence Boivre / Clain	Ville de Poitiers	86	Poitiers	Poitiers
Antenne	Limite amont commune Matha à Limite aval commune Javrezac	Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran	16 et 17	communes du syndicat	La Rochelle

Annexe n° 5 :

Stations hydrométriques affichées sur vigicrues



Légende

	Territoire du SPC VCA		Cours d'eau surveillés		Station d'observation (38)
	Territoire du centre de La Rochelle		Cours d'eau non surveillés		Station de vigilance (61)
	Territoire du centre de Poitiers		Centre		Ville
	Limite département				

Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : avril 2014

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

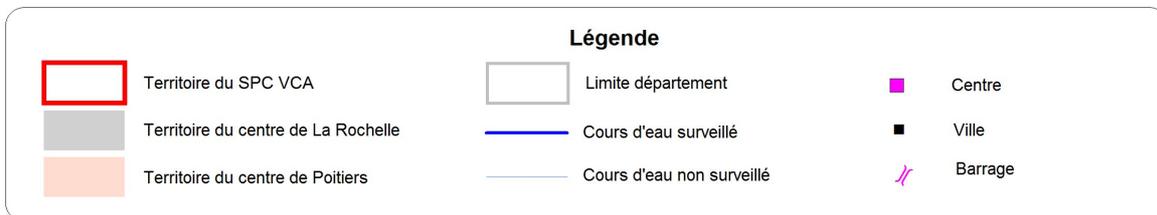
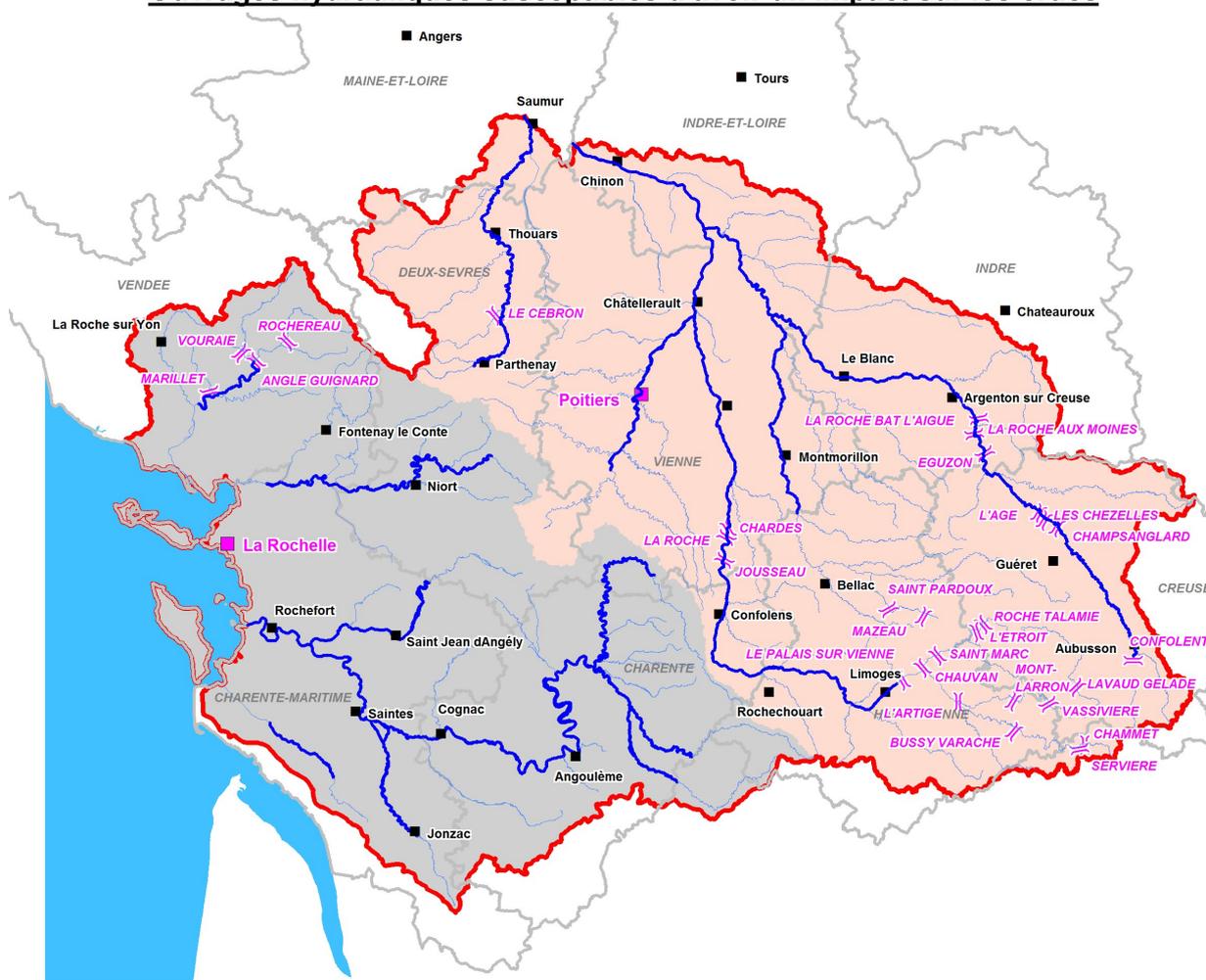
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 6 – Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Type ouvrage	Gestionnaire ouvrage	Dép ¹	Centre SPC VCA
Thouet Amont	Le Cébron	Barrage du <i>Cébron</i>	Barrage de retenue (<i>Eau Potable Et soutien d'étiage</i>)	Compagnie d'aménagement des eaux des Deux-sèvres (CAEDS)	79	Poitiers
Vienne Médiane	La Vienne	Groupement de barrages <i>Jousseau La Roche Chardes</i>	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	EDF	86	Poitiers
Vienne Limousine	La Vienne	Groupement de barrages <i>Servièrre Chamet Bussy Varache</i>	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	EDF	19 et 87	Poitiers
Vienne Limousine	La Maulde	Barrage de Vassivière	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	EDF	23	Poitiers
Vienne Limousine	La Maulde	Groupement de barrages <i>Mont-Larron Lartige</i>	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	EDF	87	Poitiers
Vienne Limousine	Le Taurion	Barrage de <i>Lavaud Gelade</i>	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	EDF	23	Poitiers
Vienne Limousine	Le Taurion	Groupement de barrages <i>La Roche Talamie L'Etroit</i>	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	EDF	23	Poitiers
Vienne Limousine	Le Taurion	Groupement de barrages <i>Saint-Marc Chauvan</i>	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	EDF	87	Poitiers
Vienne Limousine	La Vienne	Barrage de Palais-sur-Vienne	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	Société hydroélectrique du Pas de la Mule	87	Poitiers
Vienne Limousine	La Couze	Barrage de Mazeau	Barrage de retenue (<i>Eau potable</i>)	Ville de Limoges	87	Poitiers
Creuse Médiane	La Creuse	Groupement de barrages <i>Eguzon Roche aux Moines Roche Bât l'Aigue</i>	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	EDF	36	Poitiers
Creuse Amont	La Creuse	Barrage de Confolent	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	EDF	23	Poitiers
Creuse Amont	La Creuse	Groupement de barrages <i>Champsanglard Les Chézelles L'Age</i>	Barrage de retenue (<i>Electricité</i>)	EDF	23	Poitiers
Lay	Lay	Marillet	Barrage de retenue (<i>Eau potable</i>)	SIAEP du Marillet	85	La Rochelle
Lay	Lay	Rochereau	Barrage de retenue (<i>Eau potable</i>)	SIAEP de Rochereau	85	La Rochelle
Lay	Lay	Angle Guignard	Barrage de retenue (<i>Eau potable</i>)	SIAEP Angle Guignard	85	La Rochelle
Lay	Lay	Vourai	Barrage de retenue (<i>Eau potable</i>)	SIAEP Angle Guignard	85	La Rochelle

Annexe n° 7 :

Ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues



Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : avril 2014

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 8 – Liste des tronçons de vigicrues

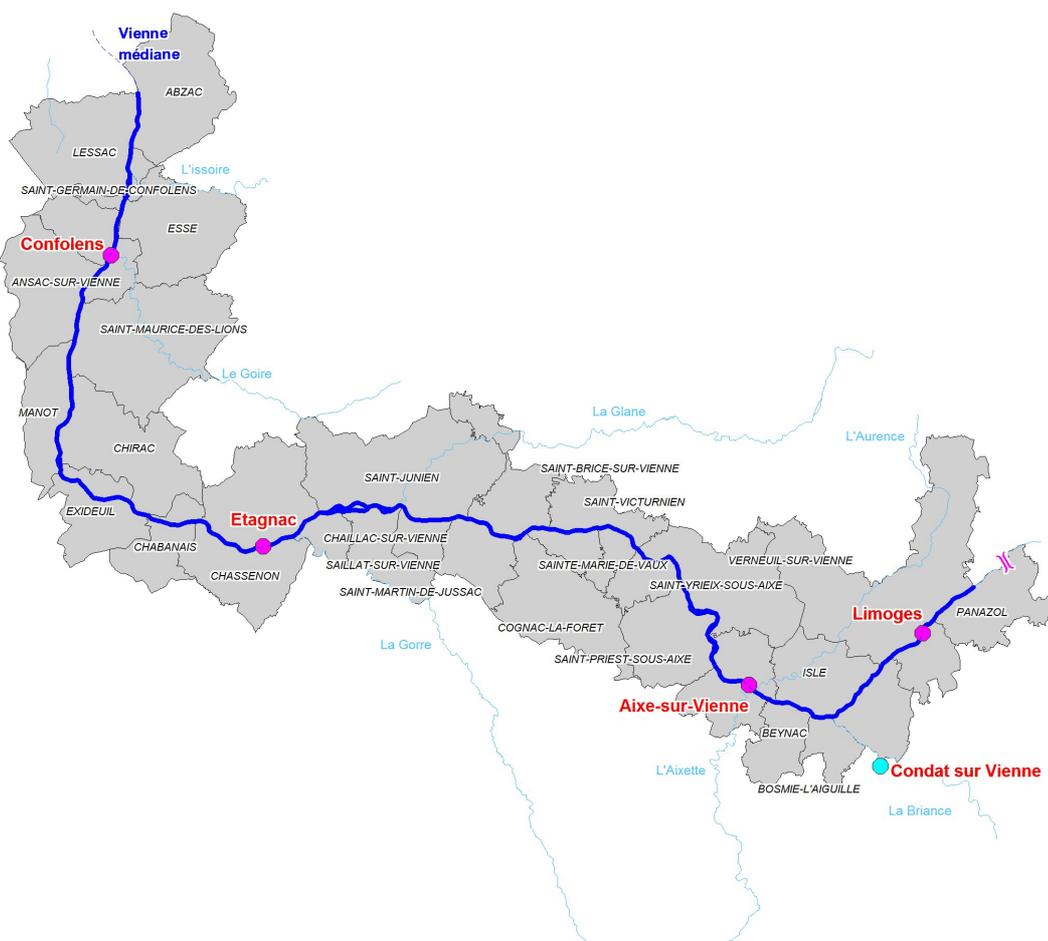
Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	limite aval	Dép ^{ts} concernés	Centre SPC VCA
Vienne Limousine	Vienne	Limoges (Limite amont de la commune)	Lessac (Limite aval de la commune)	87 – 16	Poitiers
Vienne Médiane	Vienne	Availles-Limouzine (Limite amont de la commune)	Confluence Vienne / Clain	86	Poitiers
Vienne Bec des Deux Eaux	Vienne	Confluence Vienne / Clain	Confluence Vienne / Creuse	86 – 37	Poitiers
Vienne Tourangelle	Vienne	Confluence Vienne / Creuse	Confluence Vienne / Loire	37	Poitiers
Creuse Amont	Creuse	Felletin (Barrage Hydroélectrique des Combes)	Eguzon-Chantôme (Barrage Hydroélectrique)	23	Poitiers
Creuse Médiane	Creuse	Eguzon-Chantôme (Barrage Hydroélectrique)	Confluence Creuse / Gartempe	36 – 37	Poitiers
Creuse Bec des Deux Eaux	Creuse	Confluence Creuse / Gartempe	Confluence Creuse / Vienne	37 – 86	Poitiers
Gartempe	Gartempe	Lathus-Saint-Rémy (Limite amont de la commune)	Confluence Gartempe / Creuse	86 – 37	Poitiers
Clain	Clain	Vivonne (Limite amont de la commune)	Confluence Clain / Vienne	86	Poitiers
Thouet Amont	Thouet	Parthenay (Limite amont de la commune)	Confluence Thouet / Argenton	79	Poitiers
Thouet Aval	Thouet	Confluence Thouet / Argenton	Confluence Thouet / Loire	49	Poitiers
Lay	Lay	Confluence des deux Lay	Ecluse de Mortevielle	85	La Rochelle
Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise	Station de Saint-Maixent-l'École	Confluence Vieille Sèvre à Damvix	79 – 85	La Rochelle
Sèvre Niortaise aval	Sèvre Niortaise	Confluence Vieille Sèvre à Damvix	Ecluse d'Enfrenaux	17 - 85	La Rochelle
Boutonne amont	Boutonne	Moulin de Chatre	Saint-Jean-d'Angély (limite aval de la commune)	17	La Rochelle
Boutonne aval	Boutonne	La Vergne (limite amont de la commune)	Confluence Charente-Boutonne	17	La Rochelle
Bandiat Tardoire	Bandiat	Souffrignac (limite amont de la commune)	Confluence Tardoire-Charente	16	La Rochelle
	Tardoire	Ecuras (limite amont de la commune)			
Charente source	Charente	Charroux (limite amont de la commune)	Confluence Tardoire-Charente	16 - 86	La Rochelle
Charente amont	Charente	Confluence Tardoire-Charente	Angoulême (limite aval de la commune)	16	La Rochelle
Charente moyenne	Charente	Saint-Michel (limite amont de la commune)	Limite de département 16-17	16	La Rochelle
Charente aval	Charente	Limite de département 16-17	Confluence Charente-Boutonne	17	La Rochelle
Estuaire Charente	Charente	Confluence Charente-Boutonne	Saint-Nazaire-s.C. (limite aval de la commune)	17	La Rochelle
Seugne	Seugne	Jonzac (limite amont rive droite de la commune)	Saint-Seurin-de-Palenne (limite aval de la commune)	17	La Rochelle
Seudre	Seudre	Saint-André-de-Lidon (limite amont de la commune)	Saujon (limite aval rive droite de la commune)	17	La Rochelle

Annexe N° 9 – Tronçons

Annexe	Tronçon	Page
9-1	Vienne limousine	56
9-2	Vienne médiane	57
9-3	Vienne - Bec des Deux Eaux	58
9-4	Vienne tourangelle	59
9-5	Creuse amont	60
9-6	Creuse médiane	61
9-7	Creuse - Bec des Deux Eaux	62
9-8	Gartempe	63
9-9	Clain	64
9-10	Thouet amont	65
9-11	Thouet aval	66
9-12	Lay	67
9-13	Sèvre Niortaise amont	68
9-14	Sèvre Niortaise aval	69
9-15	Boutonne amont	70
9-16	Boutonne aval	71
9-17	Bandiat - Tardoire	72
9-18	Charente source	73
9-19	Charente amont	74
9-20	Charente moyenne	75
9-21	Charente aval	76
9-22	Estuaire Charente	77
9-23	Seugne	78
9-24	Seudre	79

Annexe n° 9-1 :

Tronçon Vienne limousine



LEGENDE

- Cours d'eau surveillés
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

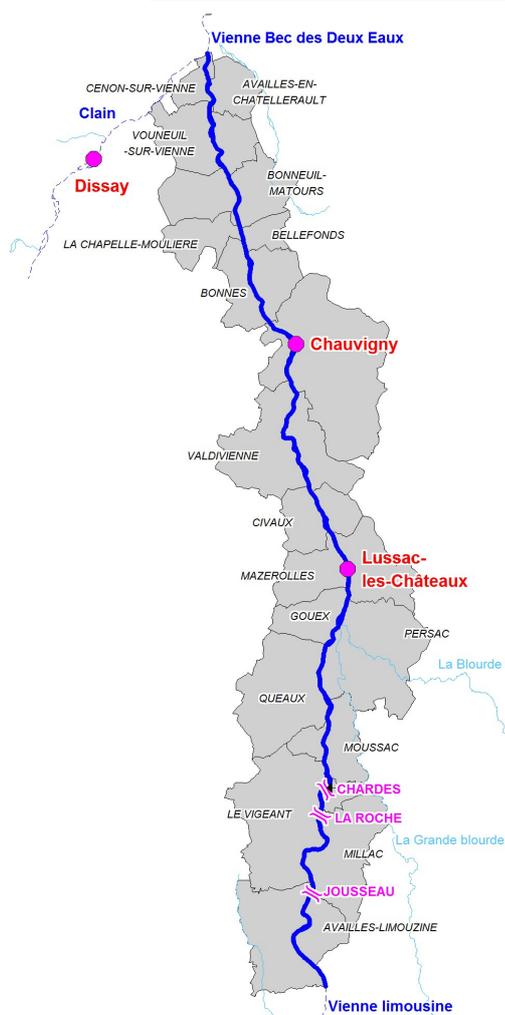
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : mai 2014

Annexe n° 9-2 :

Tronçon Vienne médiane



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- ⌘ Barrage
- Station d'observation
- Station de vigilance

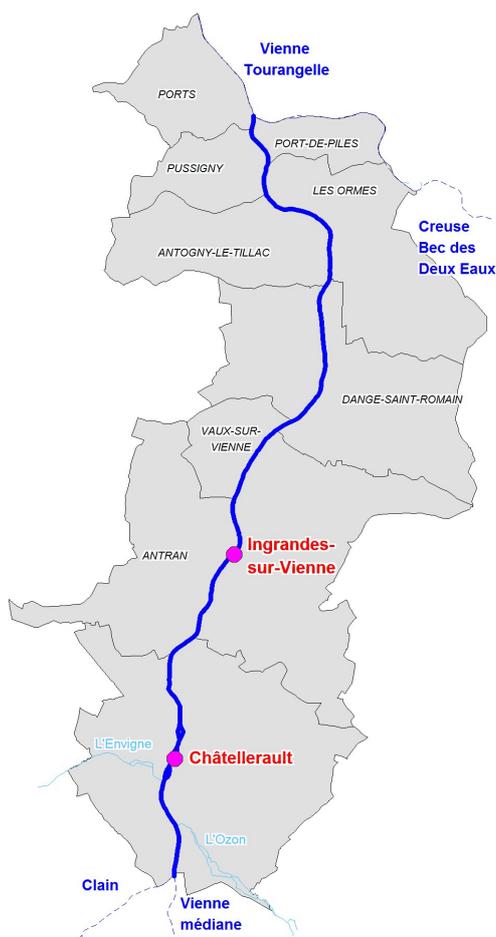
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : mai 2014

Annexe n° 9-3 :

Tronçon Vienne Bec des Deux Eaux



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

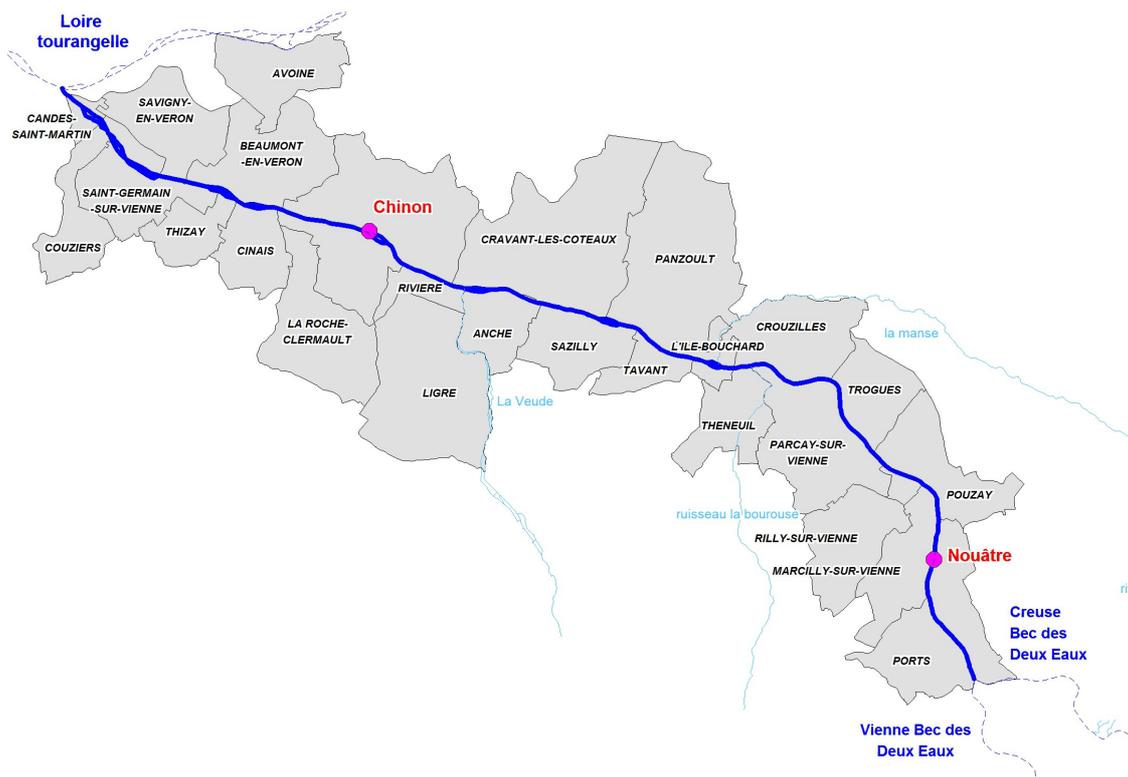
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : mai 2014

Annexe n° 9-4 :

Tronçon Vienne tourangelle



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

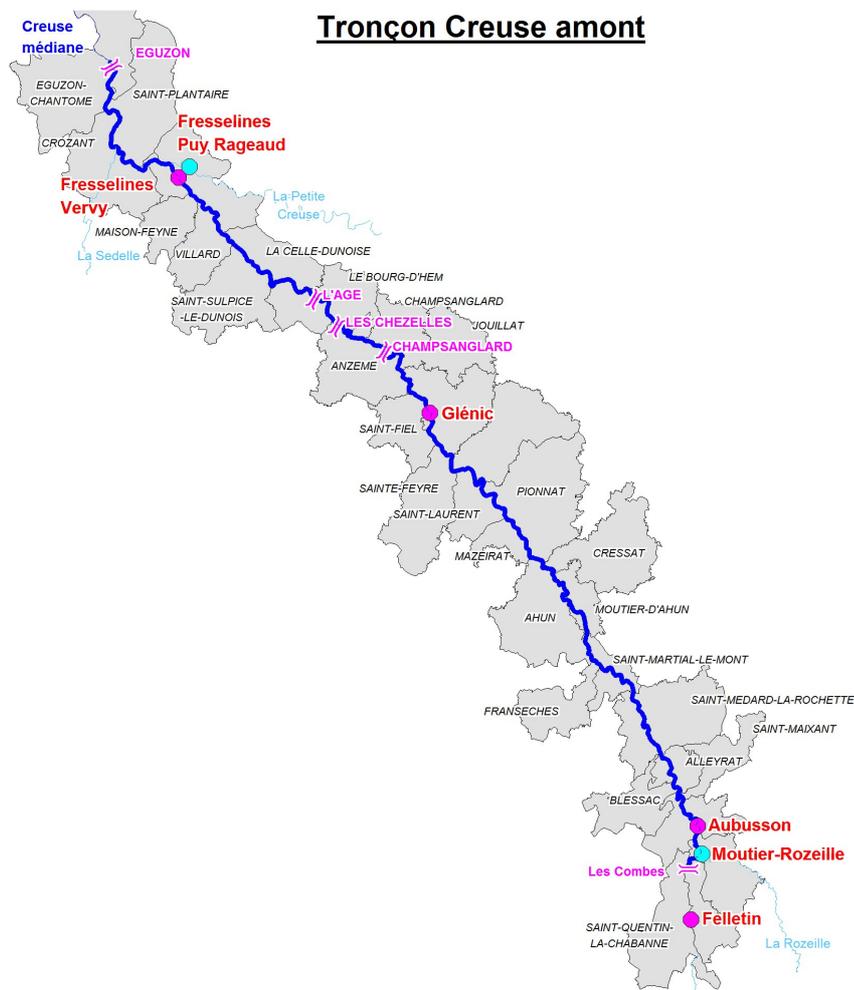
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : mai 2014

Annexe n° 9-5 :

Tronçon Creuse amont



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Barrage
- Station d'observation
- Station de vigilance

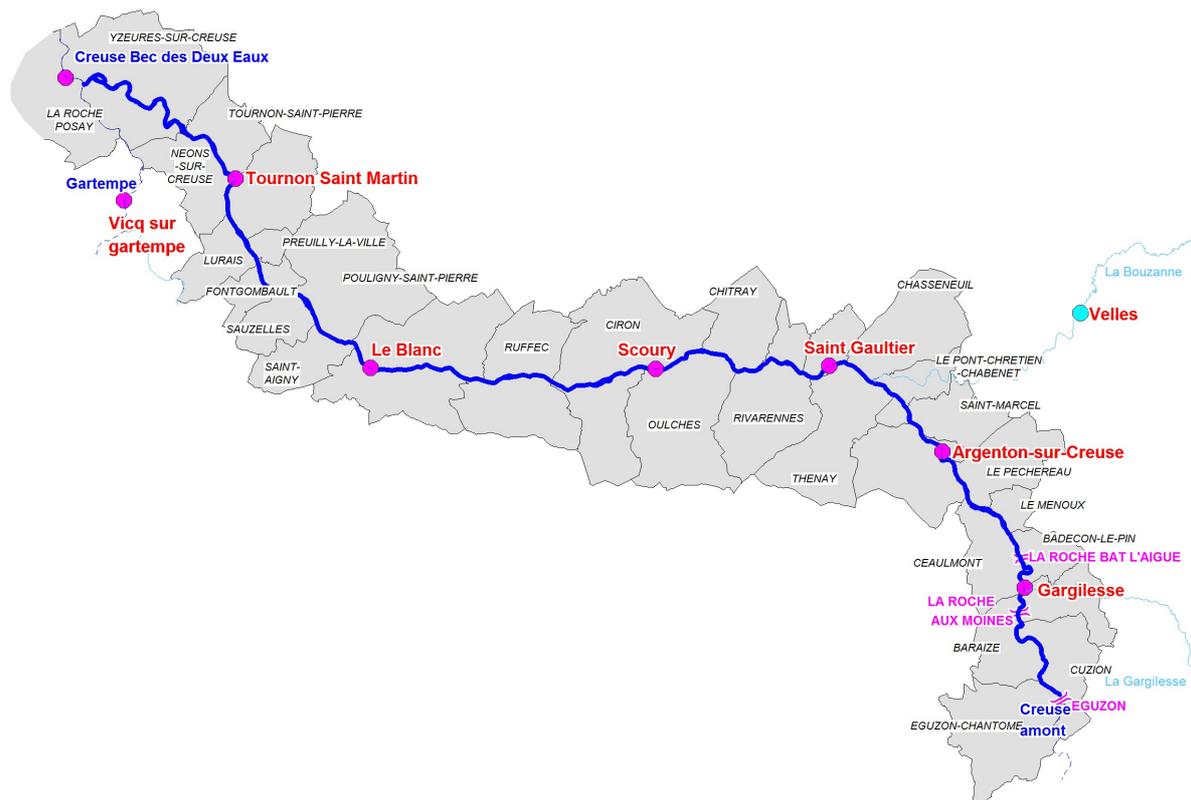
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : mai 2014

Annexe n° 9-6 :

Tronçon Creuse médiane



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- / / Barrage
- Station d'observation
- Station de vigilance

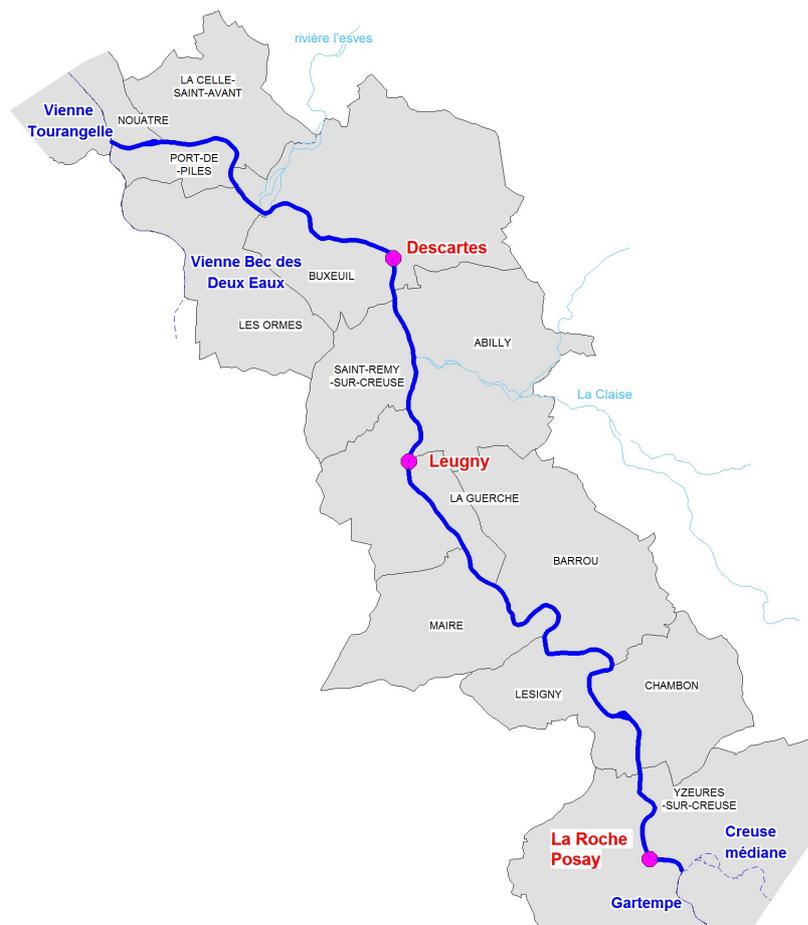
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-7 :

Tronçon Creuse Bec des Deux eaux



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

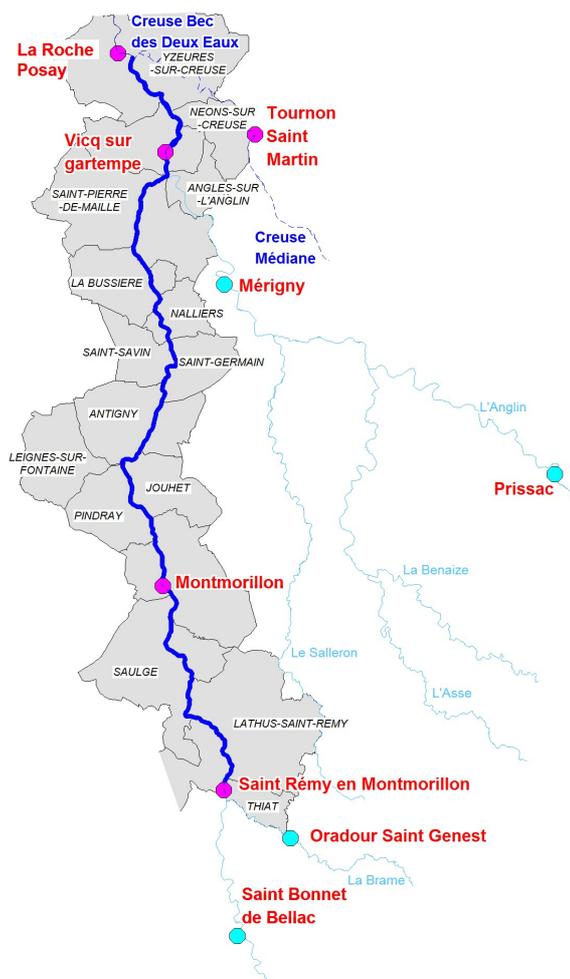
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : mai 2014

Annexe n° 9-8 :

Tronçon Gartempe



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Station d'observation
- Cours d'eau non surveillés
- Station de vigilance
- Commune concernée

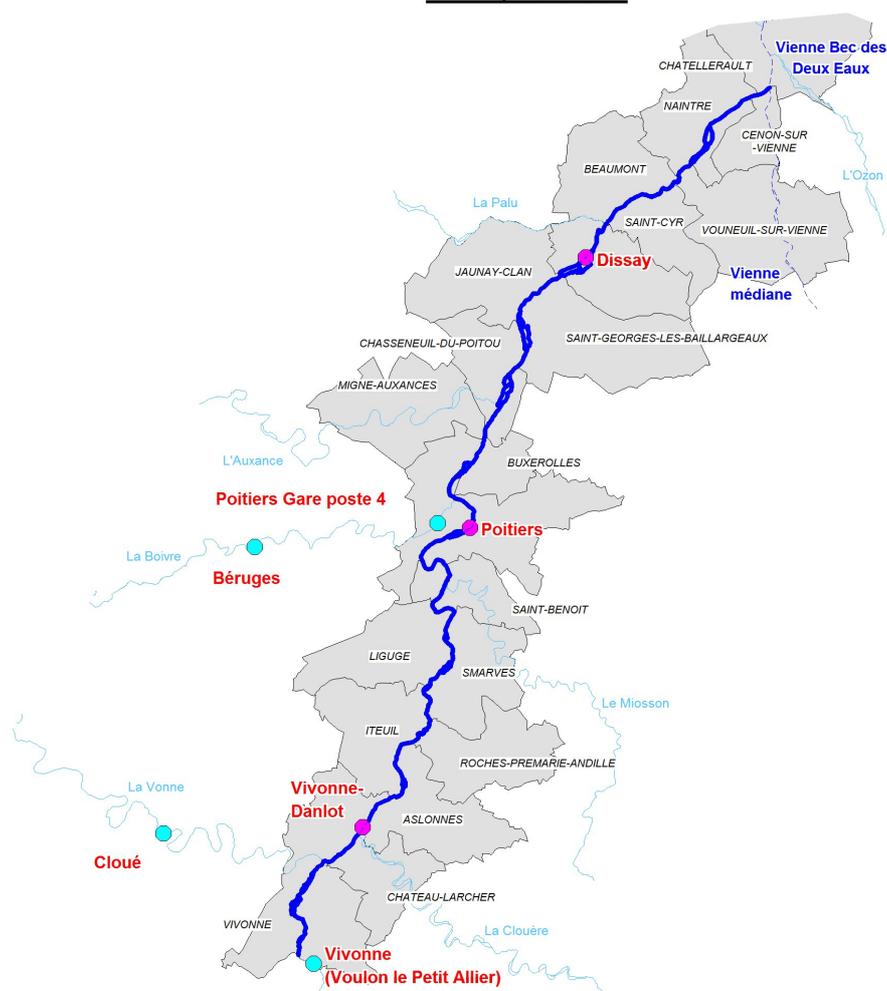
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-9 :

Tronçon Clain



Légende

-  Cours d'eau surveillé
-  Cours d'eau non surveillés
-  Commune concernée
-  Station d'observation
-  Station de vigilance

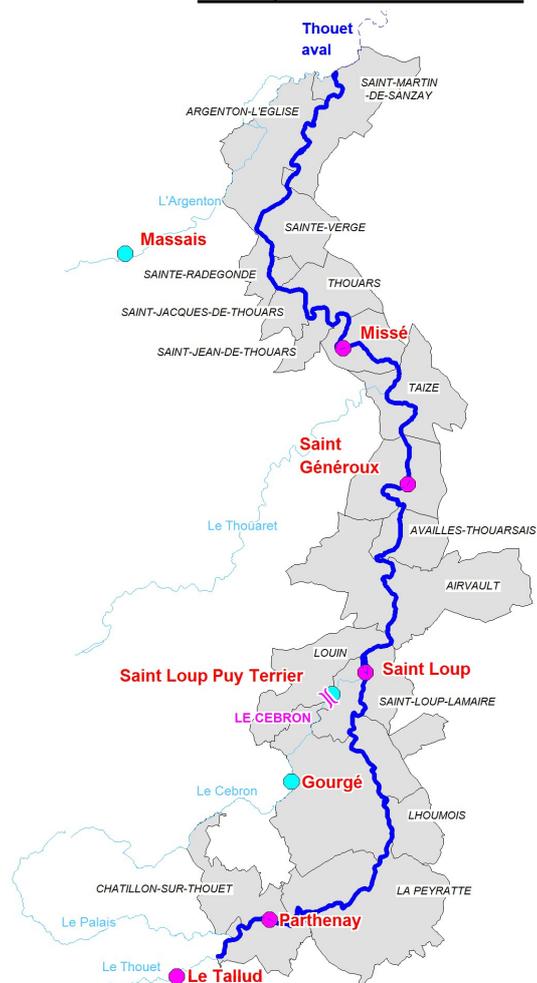
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-10 :

Tronçon Thouet amont



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- ⌘ Barrage
- Station d'observation
- Station de vigilance

Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-11 :

Tronçon Thouet aval



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-12 :

Tronçon Lay



Légende

-  Cours d'eau surveillé
-  Cours d'eau non surveillés
-  Commune concernée
-  Barrage
-  Station d'observation
-  Station de vigilance

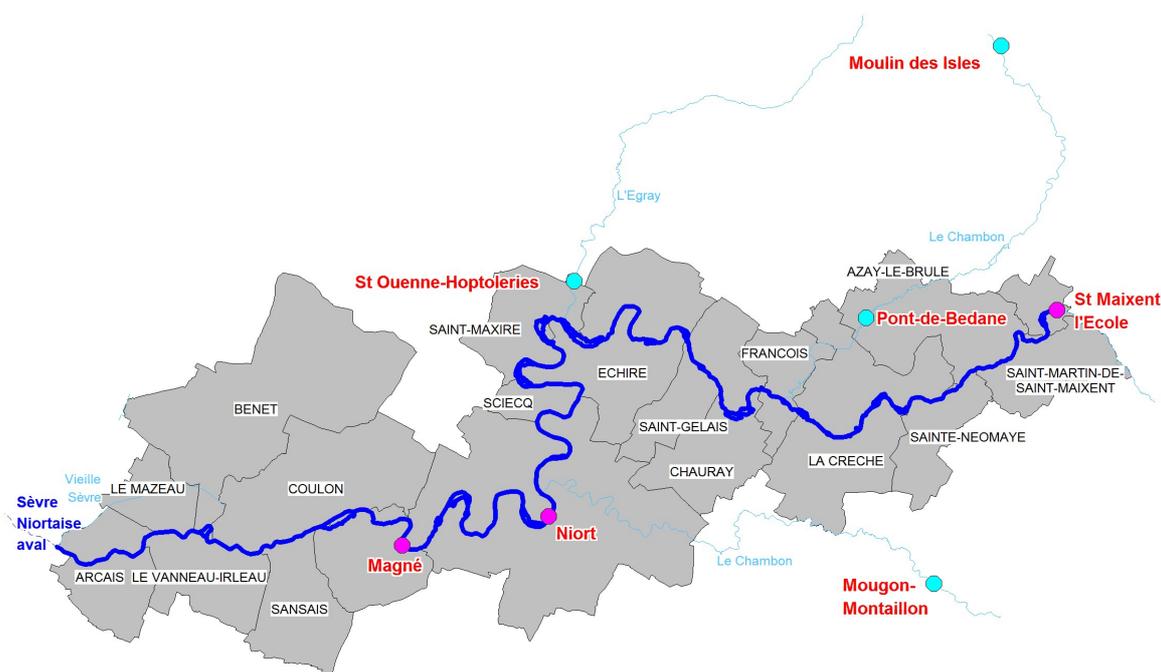
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : avril 2014

Annexe n° 9-13 :

Tronçon Sèvre Niortaise amont



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

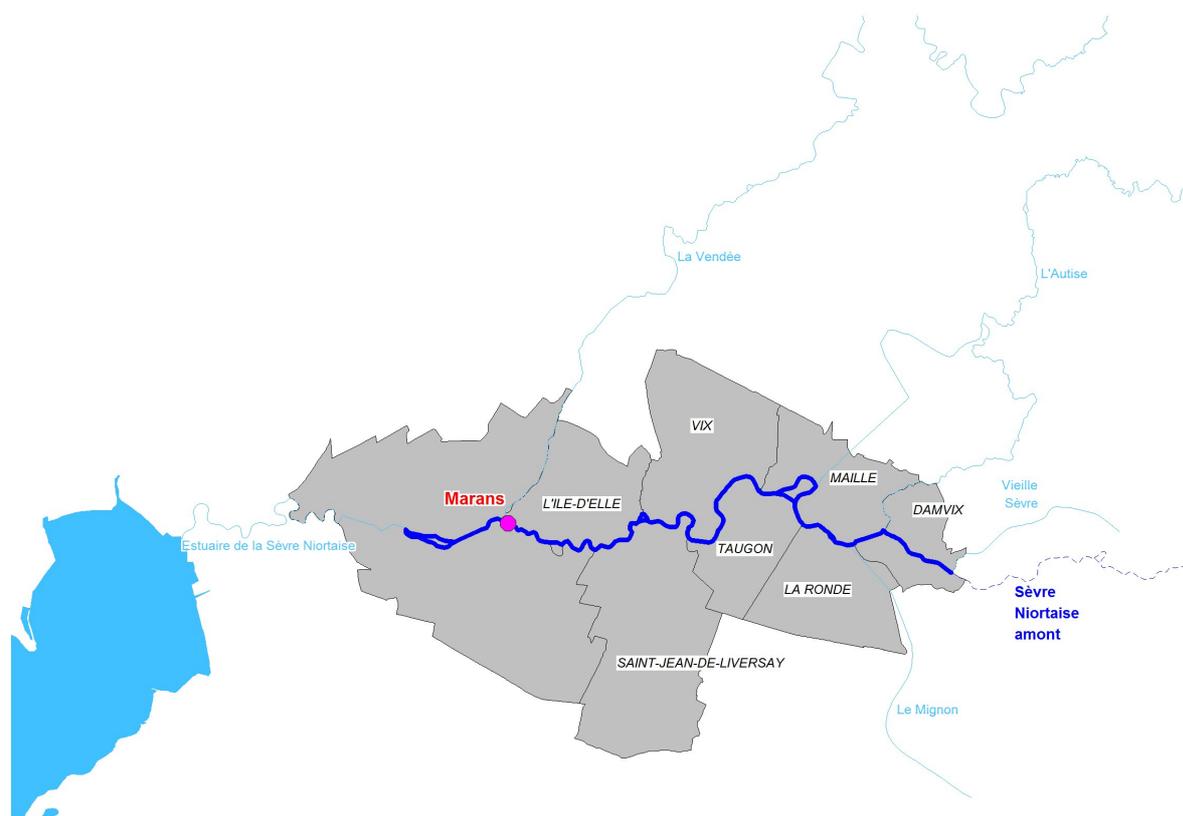
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-14 :

Tronçon Sèvre Niortaise aval



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-15 :

Tronçon Boutonne amont



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Station d'observation
- Cours d'eau non surveillés
- Station de vigilance
- Commune concernée

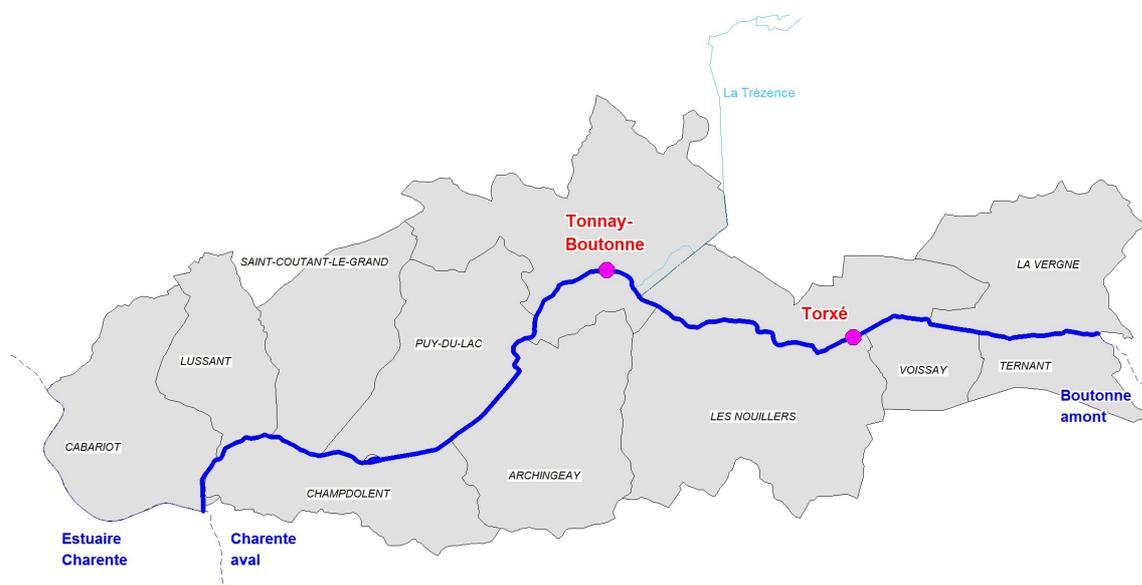
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-16 :

Tronçon Boutonne aval



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

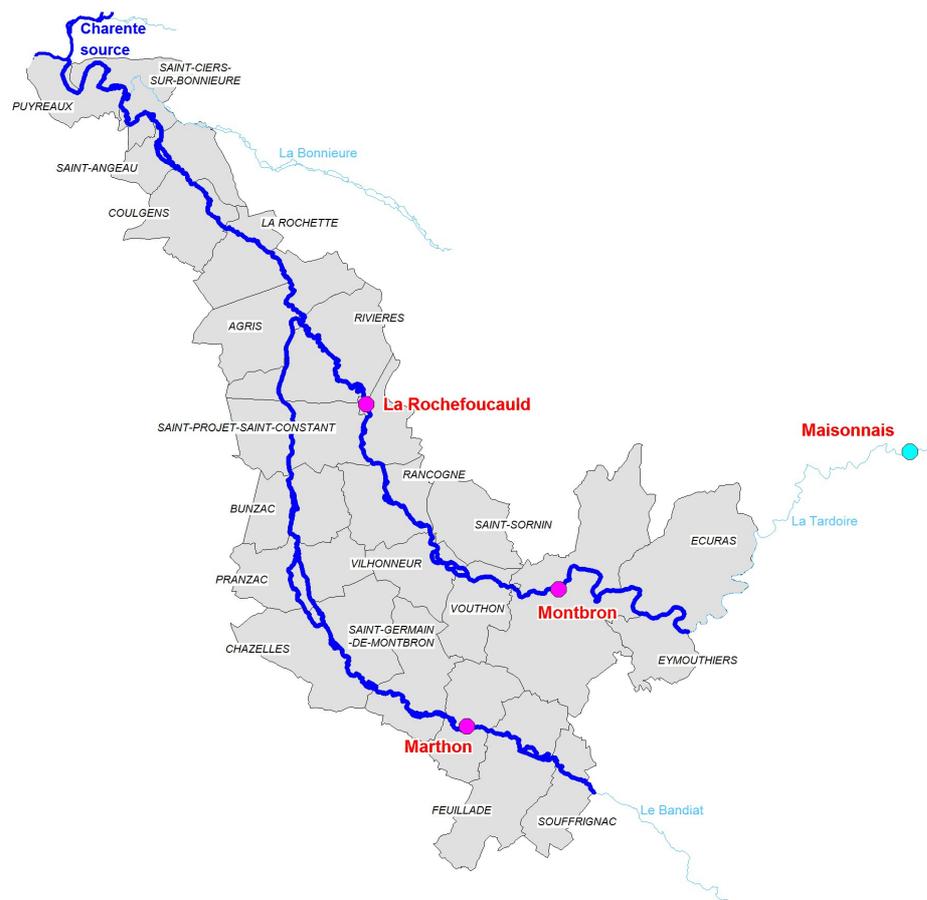
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-17 :

Tronçon Bandiat Tardoire



Légende

-  Cours d'eau surveillé
-  Cours d'eau non surveillés
-  Commune concernée
-  Station d'observation
-  Station de vigilance

Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : avril 2014

Annexe n° 9-18 :

Tronçon Charente source



Légende

-  Cours d'eau surveillé
-  Cours d'eau non surveillés
-  Commune concernée
-  Station d'observation
-  Station de vigilance

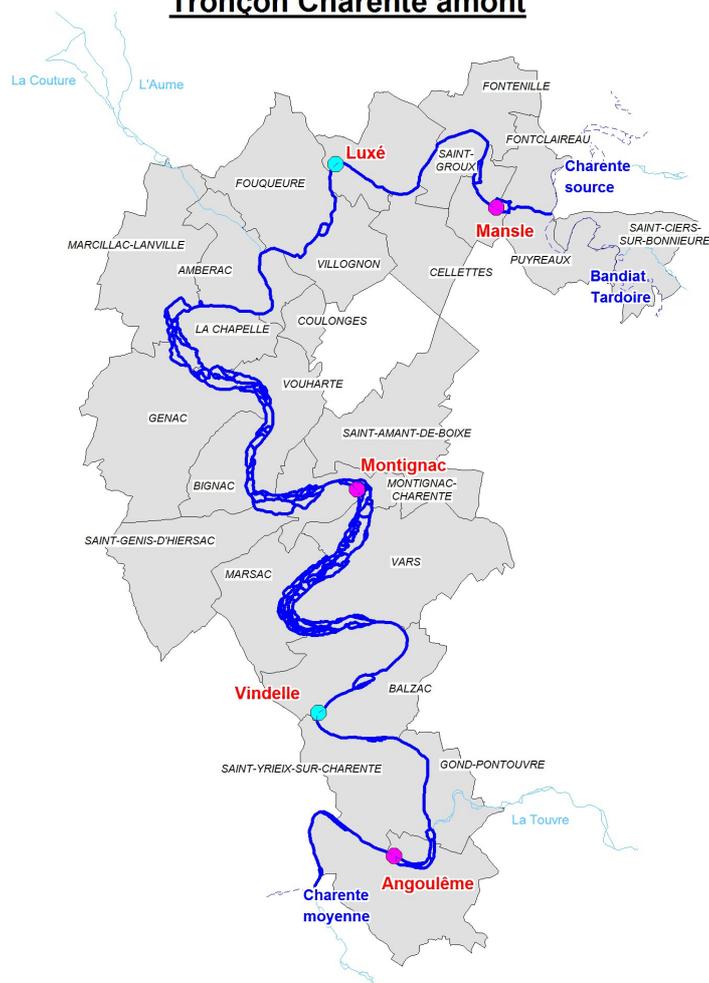
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-19 :

Tronçon Charente amont



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

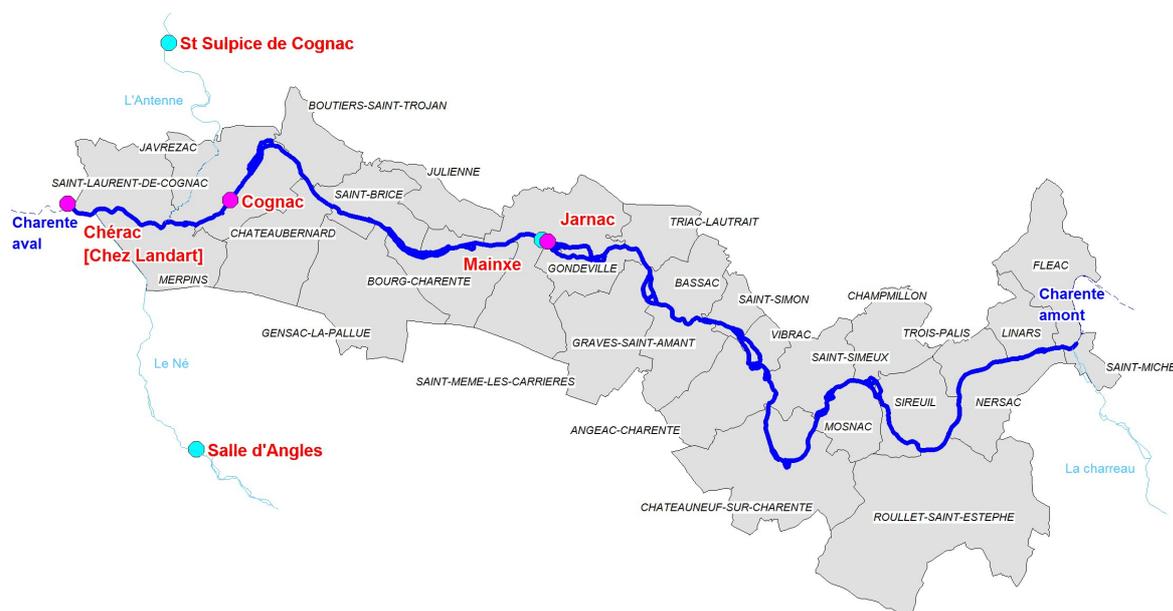
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-20 :

Tronçon Charente moyenne



Légende

-  Cours d'eau surveillé
-  Cours d'eau non surveillés
-  Commune concernée
-  Station d'observation
-  Station de vigilance

Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-21 :

Tronçon Charente aval



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

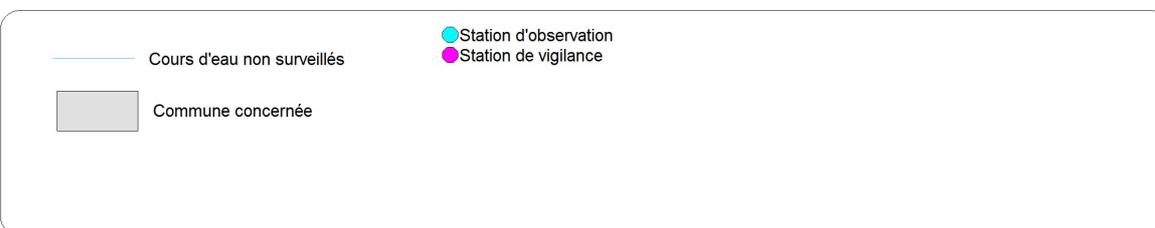
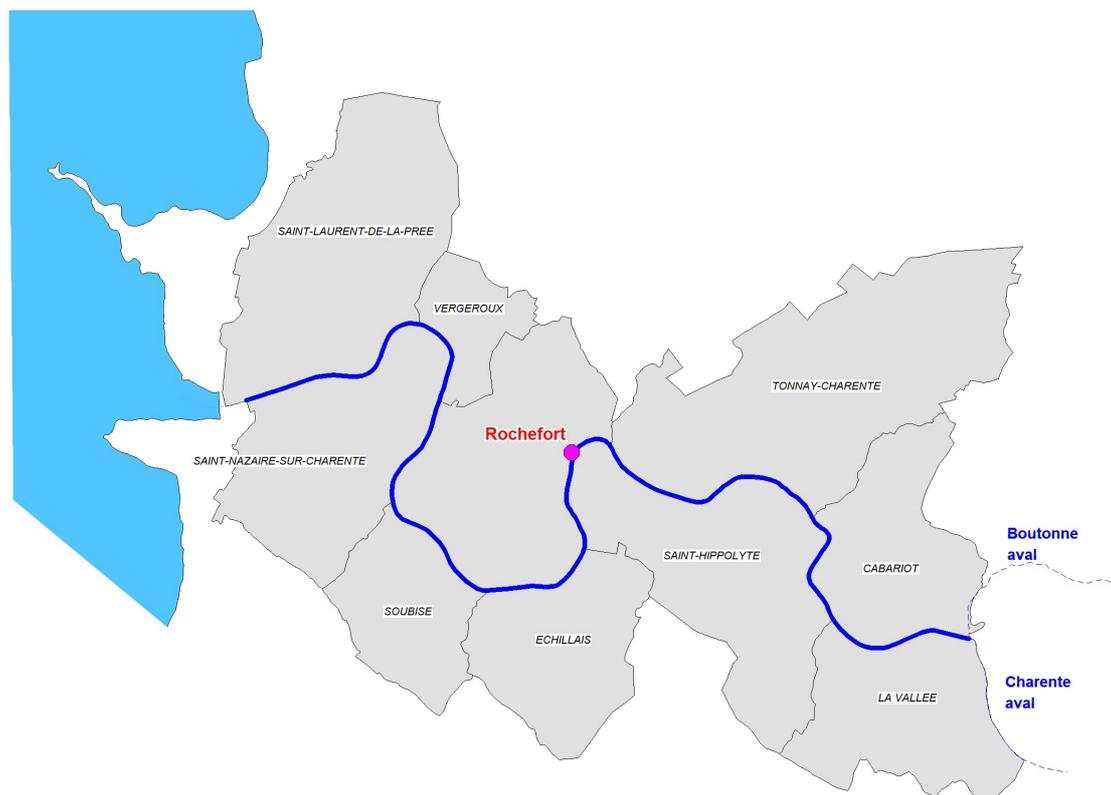
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-22 :

Tronçon Estuaire Charente



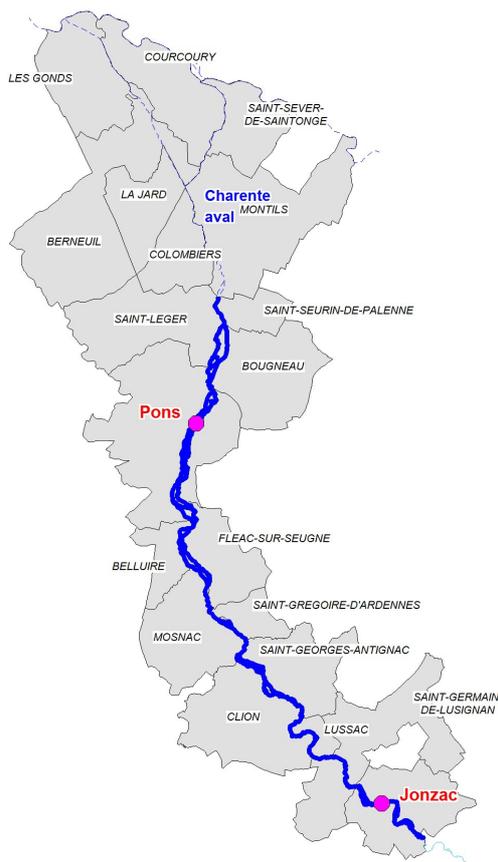
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-23 :

Tronçon Seugne



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Cours d'eau non surveillés
- Commune concernée
- Station d'observation
- Station de vigilance

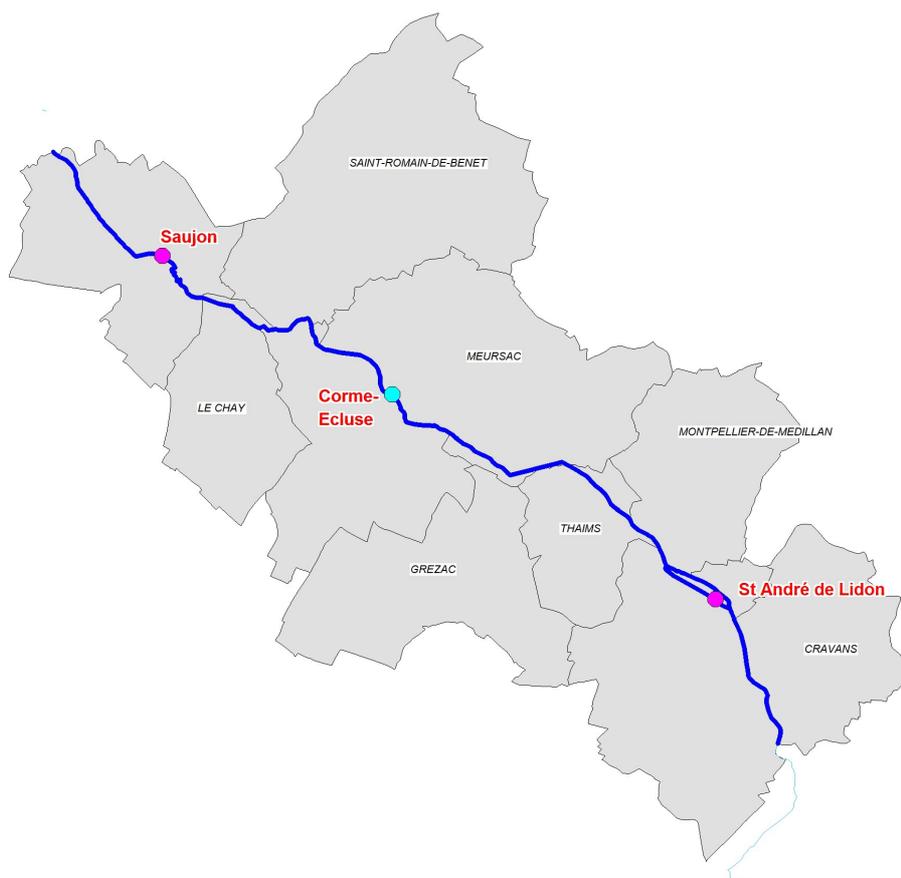
Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe n° 9-24 :

Tronçon Seudre



Légende

- Cours d'eau surveillé
- Station d'observation
- Cours d'eau non surveillés
- Station de vigilance
- Commune concernée

Source IGN BD carthage 2012 ®

Réalisation : Dreal PC/SPC VCA/CP/BS

Mise à jour : juin 2014

Annexe N° 10 – fiches tronçons

Tronçon	Stations	Page
Vienne limousine (1/2)	Limoges – Aix sur Vienne – Etagnac	81
Vienne limousine (2/2)	Confolens	82
Vienne Médiane	Lussac les Châteaux – Chauvigny	83
Vienne - Bec des Deux Eaux	Châtelleraut – Ingrandes	84
Vienne tourangelle	Nouâtre – Chinon	85
Creuse amont (1/2)	Felletin – Aubusson – Glénic	86
Creuse amont (2/2)	Fresselines (Vervy)	87
Creuse médiane (1/3)	Eguzon (Barrage) – Gargillesse – Argenton sur Creuse	88
Creuse médiane (2/3)	Saint Gaultier – Scoury – Le Blanc	89
Creuse médiane (3/3)	Tournon Saint Martin	90
Creuse - Bec des Deux Eaux	La Roche Posay – Leugny – Descartes	91
Gartempe (1/2)	Saint Bonnet de Bellac – Saint Rémy en Montmorillon – Montmorillon	92
Gartempe (2/2)	Vicq sur Gartempe	93
Clain	Vivonne – Poitiers – Dissay	94
Thouet amont (1/2)	Parthenay – Saint Loup Lamairé – Saint Générour	95
Thouet amont (2/2)	Missé	96
Thouet aval	Montreuil Bellay – Chacé	97
Lay	Mareuil sur Lay	98
Sèvre Niortaise amont	Saint Maixent – Niort – Magné	99
Sèvre Niortaise aval	Marans – Bazoin	100
Boutonne amont	Nuaillé sur Boutonne – Saint Jean d'Angély	101
Boutonne aval	Torxé – Tonnay Boutonne	102
Bandiat - Tardoire	Marthon – Montbron – La Rochefoucault	103
Charente source	Saint Saviol	104
Charente amont	Mansle – Montignac	105
Charente moyenne	Angoulême – Jarnac – Cognac	106
Charente aval	Chérac-Chez Landart – Saintes	107
Estuaire Charente	Tonnay Charente – Rochefort	108
Seugne	Jonzac – Pons	109
Seudre	Saint André de Lidon – Saujon	110

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
Centre de Poitiers		VIENNE LIMOUSINE (1/2)				
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Limoges	Aixe-sur-vienne	Etagnac
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	<p>4 octobre 1960 : 3.10 m</p>	<p>Octobre 1896 : 4.60 m 29 mars 1913 : 4.12 m</p>	<p>8 décembre 1944 : 4.50 m</p>
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	<p>17 février 1904 : 2.70 m</p>	<p>31 mars 1962 : 3.90 m 7 janvier 1982 : 3.40 m</p>	<p>7 janvier 1982 : 3.86 m 22 septembre 1993 : 3.71 m</p>
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	<p>7 janvier 1982 : 2.30 m 21 avril 2008 : 1.90 m 5 mars 2006 : 1.55 m</p>	<p>22 septembre 1993 : 3.03 m 24 janvier 1984 : 2.42 m 21 avril 2008 : 2.01 m</p>	<p>6 janvier 1994 : 3.42 m 4 février 2003 : 2.75 m 21 avril 2008 : 2.55 m</p>
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
Centre de Poitiers		VIENNE LIMOUSINE (2/2)				
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Confolens			
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit	Crues historiques : Hauteur / Débit	
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	8 décembre 1944 : 5.23 m			
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	30 mars 1913 : 4.46 m 7 janvier 1982 : 4.19 m 19 janvier 1998 : 3.54 m			
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	15 février 1990 : 3.26 m 3 mars 2007 : 2.88 m 25 janvier 2009 : 2.30 m			
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>				

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
Centre de Poitiers		VIENNE MEDIANE				
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Confolens	Lussac-les-châteaux	Chauvigny
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	8 décembre 1944 : 5.23 m	9 décembre 1944 : 5.60 m	31 mars 1913 : 5.70 m
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	30 mars 1913 : 4.46 m		14 janvier 1962 : 5.10 m
				7 janvier 1982 : 4.19 m	7 janvier 1982 : 4.96 m	7 janvier 1982 : 4.75 m
				19 janvier 1998 : 3.54 m		
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	15 février 1990 : 3.26 m	2 mars 2007 : 4.35 m	2 mars 2007 : 3.90 m
				3 mars 2007 : 2.88 m	25 janvier 2009 : 3.83 m	25 janvier 2009 : 3.29 m
				25 janvier 2009 : 2.30 m	17 décembre 2012 : 3.27 m	17 décembre 2012 : 2.69 m
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
Centre de Poitiers		VIENNE BEC DES DEUX EAUX				
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Châtelleraut	Ingrandes	
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	31 mars 1913 : 6.35 m		
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	7 janvier 1994 : 6.09 m		
				8 janvier 1982 : 6.00 m	7 janvier 1994 : 7.89 m	
				21 décembre 1982 : 5.52 m		
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	19 mars 1988 : 5.10 m	29 décembre 1999 : 7.00 m	
				5 mars 2006 : 4.09 m	5 mars 2006 : 5.91 m	
				17 décembre 2012 : 3.26 m	17 décembre 2012 : 4.82 m	
				2 décembre 2002 : 2.15 m	26 mai 2008 : 3.64 m	
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
Centre de Poitiers		VIENNE TOURANGELLE				
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Nouâtre	Chinon	
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	1 avril 1913 : 9.18 m	5 mars 1923 : 6.20 m	
				8 janvier 1982 : 8.62 m	14 janvier 1962 : 5.93 m	
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	3 mars 2007 : 8.23 m	29 décembre 1999 : 5.57 m	
				2 mai 2001 : 7.78 m	3 mars 2007 : 5.39 m	
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	17 décembre 2011 : 6.79 m	18 décembre 2011 : 4.60 m	
				18 décembre 2012 : 5.70 m	18 décembre 2012 : 4.37 m	
				28 avril 2012 : 4.15 m	7 janvier 2001 : 3.93 m	
					27 mai 2008 : 2.92 m	
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
Centre de Poitiers		CREUSE AMONT (1/2)				
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Felletin	Aubusson	Glénic
				Crues historiques : Hauteur		
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	3 octobre 1960 : 3.00 m	3 octobre 1960 : 4.75 m	
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		6 juillet 2001 : 3.23 m	6 juillet 2001 : 3.01 m
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	19 janvier 1998 : 1.91 m 16 décembre 2011 : 1.69 m	4 mars 2006 : 2.93 m	17 décembre 2011 : 2.20 m
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
Centre de Poitiers		CREUSE AMONT (2/2)				
Vigilance		Définition et conséquences attendues	Fresselines Vervy			
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit	Crues historiques : Hauteur / Débit	
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	27 mai 2008 : 3.27 m		
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	4 mars 2006 : 2.87 m 2 mars 2007 : 2.47 m		
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA Centre de Poitiers		TRONCON CREUSE MEDIANE (1/3)		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Eguzon (Barrage)			Gargilesse	Argenton-sur-Creuse
		Crues historiques : Débit			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>		<p>4 octobre 1960 : Sortant > 900 m³/s</p>		<p>4 octobre 1960 : 6.95 m</p>
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>4 mars 2006 : Sortant 500 m³/s</p>	<p>27 mai 2008 : 3.46 m</p>	<p>18 décembre 1952 : 5.15 m</p> <p>28 mai 2008 : 4.68 m</p>
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>		<p>14 janvier 2004 : Sortant 375 m³/s</p>	<p>4 mars 2006 : 2.78 m</p> <p>21 avril 2008 : 2.27 m</p> <p>17 décembre 2011 : 1.19 m</p>	<p>28 décembre 1999 : 3.98 m</p> <p>20 avril 2008 : 3.52 m</p> <p>17 décembre 2011 : 2.39 m</p>
V E R T	 <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>				

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA Centre de Poitiers		TRONCON CREUSE MEDIANE (2/3)	STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Saint-Gaultier Crues historiques : Hauteur	Scoury Crues historiques : Hauteur	Le Blanc Crues historiques : Hauteur
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			5 octobre 1960 : 4.78 m
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	4 octobre 1960 : 4.10 m 28 mai 2008 : 3.35 m	28 mai 2008 : 5.49 m	18 décembre 1982 : 3.67 m 28 mai 2008 : 3.14 m
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	5 mars 2006 : 3.04 m 21 avril 2008 : 2.27 m 17 décembre 2011 : 1.31 m	5 mars 2006 : 5.13 m 28 décembre 1999 : 4.86 m 21 avril 2008 : 4.55 m	5 février 2003 : 2.51 m 22 avril 2008 : 2.27 m
V E R T	 <p style="color: blue; text-align: center;">Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA Centre de Poitiers		TRONCON CREUSE MEDIANE (3/3)		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Tournon-Saint-Martin		
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit	Crues historiques : Hauteur / Débit
R O U G E		Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	5 octobre 1960 : 5.50 m		
O R A N G E		Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	15 février 1990 : 4.70 m		
				28 mai 2008 : 4.52 m		
J A U N E		Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	5 mars 2003 : 3.90 m		
				12 février 1988 : 3.45 m		
V E R T		 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides * Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
Centre de Poitiers		CREUSE BEC DES DEUX EAUX				
Vigilance		Définition et conséquences attendues		La Roche-Posay	Leugny	Descartes
				Crues historiques : Hauteur		
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	29 octobre 1896 : 7.30 m	29 octobre 1896 : 8.60 m	26 avril 1926 : 7.70 m
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	5 mars 2006 : 6.30 m	6 mars 2006 : 6.99 m	14 janvier 1962 : 6.80 m
				3 mars 2007 : 5.62 m		6 mars 2006 : 6.48 m
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	30 mars 1978 : 5.15 m	3 mars 2007 : 6.39 m	1 mars 1966 : 5.00 m
				19 janvier 2004 : 4.70 m		
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA Centre de Poitiers		TRONCON GARTEMPE (1/2)	STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Saint-Bonnet-de-Bellac Crues historiques : Hauteur	Saint-Rémy-en-Montmorillon Crues historiques : Hauteur	Montmorillon Crues historiques : Hauteur	
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	13 janvier 1962 : 3.24 m		<p>10 juillet 1927 : 5.15 m</p> <p>6 janvier 1982 : 4.95 m</p>
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	6 janvier 1994 : 2.71 m	4 mars 2006 : 3.71 m	<p>17 décembre 1952 : 3.80 m</p> <p>4 mars 2006 : 3.42 m</p>
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	1 mai 2001 : 2.18 m	1 mai 2001 : 3.27 m	<p>13 mai 1981 : 3.22 m</p> <p>1 mai 2001 : 3.01 m</p>
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p style="text-align: center;"> Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides <i>Situation normale.*</i></p>			

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE			
Centre de Poitiers		GARTEMPE (2/2)					
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Vicq-sur-Gartempe			
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit	Crues historiques : Hauteur / Débit	
<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); text-align: center;"> R O U G E </div>		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>				
				Station trop récente pour avoir des crues de référence			
<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); text-align: center;"> O R A N G E </div>		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>				
<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); text-align: center;"> J A U N E </div>		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>				
<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); text-align: center;"> V E R T </div>							
		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>				

(*) **Avertissement** Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
Centre de Poitiers		CLAIN				
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Vivonne	Poitiers	Dissay	
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>		<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	21 décembre 1982 : 3.35 m	21 décembre 1982 : 5.60 m	22 décembre 1982 : 3.30 m
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>		<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	24 janvier 1995 : 2.96 m	24 janvier 1995 : 4.64 m 7 janvier 1994 : 4.35 m	24 janvier 1995 : 2.36 m 7 janvier 1994 : 2.20 m
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>		<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	18 décembre 2012 : 1.82 m 25 janvier 2009 : 1.55 m	15 janvier 2004 : 3.00 m 19 décembre 2012 : 2.77 m 26 janvier 2009 : 2.52 m	18 décembre 2011 : 1.58 m 29 décembre 2012 : 1.20 m 26 janvier 2009 : 1.07 m
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>		<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10



SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE				
Centre de Poitiers		THOUET AMONT (1/2)		Le Tallud	Parthenay	Saint-Loup-Lamairé		
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Crues historiques : Hauteur				
				Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur		
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>		<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>		<p>5 janvier 1961 : 2.98 m</p>	<p>5 janvier 1961 : 5.35 m</p>	<p>5 janvier 1961 : 5.28 m</p>
		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>		<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>				<p>22 janvier 1995 : 3.92 m</p> <p>5 janvier 2001 : 3.88 m</p>
		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>		<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>		<p>16 décembre 2011 : 2.88 m</p> <p>11 février 2007 : 2.37 m</p>	<p>16 décembre 2011 : 4.20 m</p> <p>11 février 2007 : 2.80 m</p>	<p>16 décembre 2011 : 3.69 m</p> <p>11 février 2007 : 2.83 m</p> <p>29 avril 2012 : 2.46 m</p>
		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>		<p><i>Situation normale.</i></p>				

Annexe N° 10



SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA		TRONCON		STATIONS DE VIGILANCE		
Centre de Poitiers		THOUET AMONT (2/2)		Saint-Généroux	Missé	
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit
				R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>
O R A N G E		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	22 janvier 1995 : 4.38 m		
J A U N E		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	16 décembre 2011 : 3.60 m 11 février 2007 : 2.62 m	23 janvier 1995 : 4.75 m 17 décembre 2011 : 4.36 m 29 avril 2012 : 3.17 m	
V E R T		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA Centre de Poitiers		TRONCON THOUET AVAL	STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance		Définition et conséquences attendues	Montreuil-Bellay	Chacé	
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit
R O U G E		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>		
O R A N G E		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	<p>10 avril 1983 : 5.20 m</p>	
J A U N E		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	<p>17 décembre 2011 : 1.72 m</p>	<p>18 janvier 2004 : 4.20 m</p>
V E R T		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>		

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)



SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON LAY		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Mareuil sur Lay				
		Crues historiques : Hauteur / Débit	Crues historiques : Hauteur / Débit	Crues historiques : Hauteur / Débit		
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	4 novembre 1960 : 4.78 m			
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	9 avril 1983 : 3.63 m 6 janvier 2001 : 3.34 m			
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	9 décembre 2006 : 2.43 m			
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<div style="text-align: center;">  <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> </div> <p><i>Situation normale.</i></p>				

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON SEVRE NIORTAISE AMONT		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Saint Maixent			Niort	
		Crues historiques : Hauteur			Crues historiques : Hauteur / Débit	
		Magné			Crues historiques : Hauteur	
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	20 décembre 1982 : 2.45 m	21 décembre 1982 : 14.15 m		
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	23 janvier 1995 : 1.90 m 5 décembre 1992 : 1.43 m	23 janvier 1995 : 13.60 m 5 décembre 1992 : 13.17 m	24 janvier 1995 : 6.41 m	
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	14 janvier 2004 : 0.85 m	14 janvier 2004 : 158 m ³ /s	14 janvier 2004 : 5.56 m	
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>				

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON SEVRE NIORTAISE AVAL		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Marans			
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit	
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>		<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>		<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>7 janvier 1994 : 3,01 NGF 15 février 1977 : 2,95 NGF</p>	
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>		<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>		<p>29 décembre 1999 : 2,47 NGF</p>	
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>		<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON BOUTONNE AMONT		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance		Définition et conséquences attendues	Nuaillé sur Boutonne		Saint Jean d'Angély	
			Crues historiques : Hauteur		Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit
R O U G E		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	21 décembre 1982 : 24.65 m	22 décembre 1982 : 11.15 m	
O R A N G E		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	9 novembre 2000 : 24.39 m 7 janvier 1994 : 24.37 m	8 janvier 1994 : 10.90 m 9 novembre 2000 : 10.62 m	
J A U N E		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	30 décembre 1999 : 23.93 m 5 janvier 2003 : 23.73 m	30 décembre 1999 : 10.31 m 6 janvier 2003 : 9.85 m 7 mars 1999 : 9.23 m	
V E R T		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p style="text-align: center;"> Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON BOUTONNE AVAL		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance		Définition et conséquences attendues	Torxé	Tonnay Boutonne	Crues historiques : Hauteur / Débit	
			Crues historiques : Hauteur / Débit	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit	
R O U G E		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
O R A N G E		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	<p>22 décembre 1982 : 6.17 m</p> <p>10 novembre 2000 : 5.99 m</p>	<p>22 décembre 1982 : 4.78 m</p> <p>8 janvier 1994 : 4.53 m</p> <p>11 novembre 2000 : 4.31 m</p>	
J A U N E		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	<p>20 décembre 2011 : 5.21 m</p>	<p>7 janvier 2003 : 3.83 m</p> <p>6 mars 1999 : 3.41 m</p>	
V E R T		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON BANDIAT – TARDOIRE		STATIONS DE VIGILANCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Marthon			Montbron		La Rochefoucault	
		Crues historiques : Hauteur			Crues historiques : Hauteur		Crues historiques : Hauteur	
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>				<p>31 mars 1962 : 3.60 m</p>		
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>7 janvier 1982 : 1.80 m</p> <p>11 janvier 1994 : 1.77 m</p>	<p>31 mars 1962 : 2.22 m</p> <p>8 décembre 1944 : 2.10 m</p> <p>6 janvier 1994 : 1.86 m</p>	<p>9 décembre 1944 : 3.30 m</p> <p>7 janvier 1994 : 3.15 m</p>		
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>		<p>1 décembre 2002 : 1.56 m</p> <p>18 avril 1989 : 1.47 m</p>	<p>20 décembre 1982 : 1.75 m</p> <p>28 décembre 1999 : 1.35 m</p> <p>5 juin 2002 : 0.94 m</p>	<p>18 décembre 1982 : 2.75 m</p> <p>28 décembre 1999 : 2.30 m</p> <p>6 juin 2002 : 2.12 m</p>		
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>						

(* **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON CHARENTE SOURCE		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance		Définition et conséquences attendues	Saint Saviol			
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit	Crues historiques : Hauteur / Débit	
R O U G E		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
O R A N G E		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	<p>18 décembre 1982 : 1.56 m</p> <p>6 janvier 1994 : 1.43 m</p>		
J A U N E		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	<p>24 janvier 1995 : 1.21 m</p> <p>8 novembre 2000 : 1.10 m</p> <p>28 décembre 1999 : 1.04 m</p>		
V E R T		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			

(*) **Avertissement** Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON CHARENTE AMONT		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Mansle		Montignac	Angoulême	
		Crues historiques : Hauteur		Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>		<p>1 avril 1962 : 2.60 m</p>		<p>23 décembre 1982 : 5.57 m</p>
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>7 janvier 1994 : 2.36 m 21 janvier 1998 : 1.86 m</p>		<p>22 décembre 1982 : 2.71 m 8 janvier 1994 : 2.55 m 8 janvier 1994 : 5.32 m 6 janvier 1961 : 4.80 m 10 novembre 2000 : 4.46 m</p>
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>		<p>15 janvier 2004 : 1.42 m 18 avril 1989 : 1.01 m</p>		<p>21 janvier 1998 : 2.21 m 16 janvier 2004 : 2.05 m 19 avril 1989 : 1.82 m 26 janvier 1995 : 4.37 m 17 janvier 2004 : 4.07 m</p>
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>				

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON CHARENTE MOYENNE		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Jarnac	Cognac	
				Crues historiques : Hauteur		Crues historiques : Hauteur
ROUGE		<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	23 décembre 1982 : 13.20 m	23 décembre 1982 : 8.45 m	
ORANGE		<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	9 janvier 1994 : 12.65 m	9 janvier 1994 : 8.04 m	
				7 janvier 1961 : 12.54 m	12 novembre 2000 : 7.60 m	
				12 novembre 2000 : 12.24 m		
JAUNE		<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>	27 janvier 1995 : 12.13 m	27 janvier 1995 : 7.12 m	
				17 janvier 2004 : 11.79 m	18 janvier 2004 : 6.80 m	
VERT		<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON CHARENTE AVAL		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance		Définition et conséquences attendues	Chérac – Chez Landart		Saintes	
			Crues historiques : Hauteur		Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit
ROUGE		Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	24 décembre 1982 : 8.01 m	24 décembre 1982 : 6.84 m	
ORANGE		Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	8 janvier 1994 : 7.72 m	8 janvier 1994 : 6.67 m	
				13 novembre 2000 : 6.80 m	14 novembre 2000 : 5.77 m	
				24 janvier 1998 : 6.30 m	24 janvier 1998 : 5.47 m	
JAUNE		Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	8 janvier 2003 : 5.63 m	9 janvier 2003 : 4.66 m	
				21 janvier 2008 : 5.11 m	23 janvier 2008 : 3.89 m	
VERT		Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		ESTUAIRE ESTUAIRE CHARENTE		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Rochefort			
			Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur	Crues historiques : Hauteur / Débit	
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>		<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>		<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		28 février 2010 : 7.68 m	
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>		<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>		30 mars 2010 : 7.20 m	
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>		<p><i>Situation normale.</i></p>			

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON SEUGNE		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Jonzac			Pons	
		Crues historiques : Hauteur			Crues historiques : Hauteur	
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>				
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>26 avril 1986 : 31.73 m</p> <p>3 janvier 1994 : 31.41 m</p> <p>9 novembre 2000 : 31.31 m</p>	<p>27 avril 1986 : 13.75 m</p> <p>3 janvier 1994 : 13.38 m</p>	
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>		<p>31 janvier 1988 : 30.82 m</p> <p>28 janvier 2001 : 30.74 m</p>	<p>10 novembre 2000 : 12.95 m</p> <p>31 janvier 1988 : 12.75 m</p> <p>28 janvier 2001 : 12.22 m</p>	
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>				

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

SPC VCA centre de La Rochelle		TRONCON SEUDRE		STATIONS DE VIGILANCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Saint André de Lidon			Saujon	
		Crues historiques : Hauteur			Crues historiques : Hauteur	
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>				
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>21 décembre 1982 : 18.71 m</p> <p>7 janvier 1994 : 18.23 m</p>	<p>22 décembre 1982 : 3.69 m</p> <p>27 décembre 1999 : 3.42 m</p>	
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i></p>		<p>20 janvier 1998 : 17.78 m</p> <p>4 janvier 2003 : 17.31 m</p>	<p>12 novembre 2000 : 3.21 m</p> <p>13 janvier 1998 : 3.07 m</p>	
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *</p> <p><i>Situation normale.</i></p>				

(*) **Avertissement** : Le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

Annexe N° 10

Annexe n°11 – Liste de stations pouvant faire l'objet de prévisions

Station sur Vigicrues	Tronçon	Cours d'eau	Type de prévision	Centre SPC VCA
Limoges	Vienne Limousine	La Vienne	Qualitative	Poitiers
Aixe-sur-Vienne	Vienne Limousine	La Vienne	Quantitative	Poitiers
Etagnac (Pont de Pilas)	Vienne Limousine	La Vienne	Quantitative	Poitiers
Confolens	Vienne Limousine	La Vienne	Quantitative	Poitiers
Lussac-les-Châteaux	Vienne Médiane	La Vienne	Quantitative	Poitiers
Chauvigny	Vienne Médiane	La Vienne	Quantitative	Poitiers
Châtelleraut	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne	Quantitative	Poitiers
Ingrandes	Vienne Bec des Deux Eaux	La Vienne	Quantitative	Poitiers
Nouâtre	Vienne Tourangelle	La Vienne	Quantitative	Poitiers
Chinon	Vienne Tourangelle	La Vienne	Quantitative	Poitiers
Felletin (Pont des Malades)	Creuse Amont	La Creuse	Qualitative	Poitiers
Aubusson (Pont de la Rebeyrette)	Creuse Amont	La Creuse	Qualitative	Poitiers
Glénic	Creuse Amont	La Creuse	Qualitative	Poitiers
Fresselines (Vervy)	Creuse Amont	La Creuse	Qualitative	Poitiers
Gargillesse	Creuse Médiane	La Creuse	Qualitative	Poitiers
Argenton-sur-Creuse	Creuse Médiane	La Creuse	Quantitative	Poitiers
Saint-Gaultier	Creuse Médiane	La Creuse	Quantitative	Poitiers
Scoury (Ciron)	Creuse Médiane	La Creuse	Quantitative	Poitiers
Le Blanc	Creuse Médiane	La Creuse	Quantitative	Poitiers
Tournon-Saint-Martin	Creuse Médiane	La Creuse	Quantitative	Poitiers
La Roche-Posay	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse	Quantitative	Poitiers
Leugny	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse	Quantitative	Poitiers
Descartes	Creuse Bec des Deux Eaux	La Creuse	Quantitative	Poitiers
Saint-Bonnet-de-Bellac	Gartempe	La Gartempe	Qualitative	Poitiers
Saint-Rémy-en-Montmorillon	Gartempe	La Gartempe	Qualitative	Poitiers
Montmorillon	Gartempe	La Gartempe	Quantitative	Poitiers
Vicq-sur-Gartempe	Gartempe	La Gartempe	Qualitative	Poitiers
Vivonne (Danlot)	Clain	Le Clain	Qualitative	Poitiers
Poitiers (Pont Neuf)	Clain	Le Clain	Quantitative	Poitiers
Dissay	Clain	Le Clain	Quantitative	Poitiers
Parthenay	Thouet Amont	Le Thouet	Qualitative	Poitiers
Saint-Loup (Pont)	Thouet Amont	Le Thouet	Qualitative	Poitiers
Saint-Généroux	Thouet Amont	Le Thouet	Qualitative	Poitiers
Missé	Thouet Amont	Le Thouet	Qualitative	Poitiers
Montreuil-Bellay	Thouet Aval	Le Thouet	Qualitative	Poitiers
Pont de Chacé	Thouet Aval	Le Thouet	Qualitative	Poitiers

Les prévisions peuvent être :

- **Quantitatives** lorsque le SPC est en mesure de donner une hauteur, une cote ou un débit à une échéance donnée.
- **Qualitatives** lorsque le SPC n'est en mesure de donner qu'une indication de « baisse », « hausse » ou « égal ».

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n°11 – Liste de stations pouvant faire l'objet de prévisions

Station sur Vigicrues	Tronçon	Cours d'eau	Type de prévision	Centre SPC VCA
Mareuil	Lay	Lay	Quantitative	La Rochelle
Saint-Maixent-l'École	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise	Quantitative	La Rochelle
Niort	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise	Quantitative	La Rochelle
Magné	Sèvre Niortaise amont	Sèvre Niortaise	Quantitative	La Rochelle
Marans	Sèvre Niortaise aval	Sèvre Niortaise	Quantitative	La Rochelle
Nuaillé	Boutonne amont	Boutonne	Quantitative	La Rochelle
Saint-Jean-d'Angély	Boutonne amont	Boutonne	Quantitative	La Rochelle
Torxé	Boutonne aval	Boutonne	Quantitative	La Rochelle
Tonnay Boutonne	Boutonne aval	Boutonne	Quantitative	La Rochelle
Marthon	Tardoire - Bandiat	Bandiat	Quantitative	La Rochelle
Montbron	Tardoire - Bandiat	Tardoire	Quantitative	La Rochelle
La Rochefoucauld	Tardoire - Bandiat	Tardoire	Quantitative	La Rochelle
Saint-Saviol	Charente source	Charente	Quantitative	La Rochelle
Mansle	Charente amont	Charente	Quantitative	La Rochelle
Montignac	Charente amont	Charente	Quantitative	La Rochelle
Angoulême	Charente moyenne	Charente	Quantitative	La Rochelle
Jarnac	Charente moyenne	Charente	Quantitative	La Rochelle
Cognac	Charente moyenne	Charente	Quantitative	La Rochelle
Chérac (Chez Landart)	Charente aval	Charente	Quantitative	La Rochelle
Saintes	Charente aval	Charente	Quantitative	La Rochelle
Rochefort	Estuaire Charente	Charente	Quantitative	La Rochelle
Jonzac	Seugne	Seugne	Quantitative	La Rochelle
Pons	Seugne	Seugne	Quantitative	La Rochelle
Saint-André-de-Lidon	Seudre	Seudre	Quantitative	La Rochelle
Saujon	Seudre	Seudre	Quantitative	La Rochelle

Les prévisions peuvent être :

- **Quantitatives** lorsque le SPC est en mesure de donner une hauteur, une cote ou un débit à une échéance donnée.
- **Qualitatives** lorsque le SPC n'est en mesure de donner qu'une indication de « baisse », « hausse » ou « égal ».

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-CHARENTE-ATLANTIQUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 12 – Audiotel

Numéro indigo : 0 825 150 285 (0,15 € TTC / MN) Une fois le numéro composé, taper le raccourci téléphonique souhaité		
Rivière	Stations	Raccourci téléphonique
Vienne	Limoges, Aix sur Vienne, Etagnac, Confolens	*4111
	Confolens, Lussac les Châteaux, Chauvigny	*4121
	Châtellerault, Ingrandes sur Vienne	*4131
	Nouâtre, Chinon	*4141
Creuse	Felletin, Moutier Rozeille, Aubusson	*4211
	Aubusson, Glénic, Fresselines	*4212
	Gargilesse, Argenton, Saint Gaultier	*4221
	Scoury, Le Blanc, Tournon Saint Martin	*4222
	La Roche Posay, Leugny, Descartes	*4231
Gartempe	Saint Bonnet de Bellac, Oradour Saint Genest	*4311
	Saint Rémy en Montmorillon, Montmorillon, Vicq sur Gartempe	*4312
Clain	Vivonne, Poitiers, Dissay	*4411
Thouet	Le Talud, Parthenay, Saint Loup	*4511
	Saint Généroux, Missé	*4512
	Massais, Montreuil Bellay, Chacé	*4521
Lay	Mareuil sur Lay - Dissais	*6111
Sèvre Niortaise	Saint Maixent l'Ecole, Niort, Magné	*6211
	Marans	*6221

**SPC VCA
Centre de
Poitiers**

**SPC VCA
Centre de
La Rochelle**

Numéro du serveur vocal	Tronçon de cours d'eau	Complément téléphonique
05 45 97 61 40	Tardoire Bandiat	
	Charente source	
	Charente amont	
	Charente moyenne	
05 46 27 44 78	Charente aval	1
	Estuaire Charente	1
	Boutonne	2
	Seudre	3
	Seugne	4
	Sèvre Niortaise	5

**SPC VCA
Centre de
La Rochelle**